

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet de construction du poste Saint-Patrick à
315-25 kV dans l'arrondissement Le Sud-
Ouest à Montréal

6211-09-064

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. MARC PAQUIN, président
 M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU POSTE SAINT-PATRICK
À 315-25 KV DANS L'ARRONDISSEMENT LE SUD-OUEST À MONTRÉAL**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 25 MAI 2015 à 19 h
Au gymnase DU Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique
75, rue du Square-Sir-Georges-Étienne-Cartier
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 25 MAI 2015

MOT DU PRÉSIDENT	1
------------------------	---

LECTURE DES REQUÊTES

Mme Sophie Thiébaud	8
Mme Myriam Kelso	9
Mme Nathacha Alexandroff.....	11

PRÉSENTATION

Le promoteur	12
--------------------	----

PAUSE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Nathacha Alexandroff.....	19
Mme Myriam Kelso	25
Mme Esther Powers-Girard	33
M. Philippe Sater	43
Mme Jocelyne Bernier	51
Mme Marie-Josée Béliveau – ACTION-GARDIEN	56
Mme Karine Triollet – ACTION-GARDIEN	67
Mme Sophie Thiébaud.....	73
Mme Myriam Kelso	77
Mme Esther Powers-Girard	83
Mme Nathacha Alexandroff.....	89
Mme Myriam Kelso	90

MOT DE LA FIN	91
---------------------	----

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 JUIN 2015

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et Messieurs, je vous demanderais de prendre place, s'il vous plaît. Bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'enquête et de l'audience publique sur le projet de construction du poste Saint-Patrick à 315-25 kV dans l'arrondissement Le Sud-Ouest à Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie.

10 Je m'appelle Marc Paquin et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel.

15 Je serai secondé par le commissaire Louis Dériger, ici à ma gauche.

20 Cette commission d'enquête et d'audience publique effectue l'examen du projet de construction du poste Saint-Patrick de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec.

25 Si vous désirez obtenir plus de renseignements sur la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, je vous invite à vous rendre à l'accueil où une documentation pertinente est disponible. Si ce n'est déjà fait, je vous demanderais de mettre vos téléphones cellulaires en mode silencieux.

30 Tout d'abord, permettez-moi de lire un extrait de la lettre mandat que le ministre a adressé au président du BAPE, monsieur Pierre Baril, le 20 avril dernier. Cette lettre se lisait ainsi :

35 « *En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de poste Saint-Patrick à 315-25 kV par Hydro-Québec et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.* »

40 Et c'était signé David Heurtel.

45 Le mandat de la commission d'enquête débute aujourd'hui le 25 mai et sera d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 24 septembre 2015.

40 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait aussi l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère.

À partir de ces deux analyses, le ministre fera alors une recommandation au Conseil des ministres qui rendra une décision sur le projet.

45 Ainsi, une commission d'enquête du BAPE n'est pas un tribunal et notre rôle n'est pas de rendre une décision sur le projet. Notre mandat consiste plutôt à établir les faits concernant les répercussions du projet à l'étude et à proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par le projet.

50 Outre notre responsabilité d'enquêter, notre rôle est de faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et de recueillir l'opinion des personnes intéressées.

55 De plus, la commission examine le projet soumis dans une perspective de développement durable en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs et qui englobe les aspects écologique, social et économique.

Dans le cadre de notre analyse du projet et de ses répercussions, nous considérerons d'ailleurs l'ensemble des seize principes de la *Loi sur le développement durable*.

60 Par ailleurs, veuillez noter que la commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires conférés par la *Loi sur les commissions d'enquête*.

65 En outre, mon collègue et moi-même nous sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

70 Ainsi, la commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation, de remarque désobligeante, de propos diffamatoires ou d'attitude méprisante.

75 Le BAPE a élaboré à cet égard des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes.

80 En ma qualité de président de cette commission, je me réserve le droit d'interrompre toute
personne qui tiendrait des propos qui ne respecteraient pas ces règles. Respecter ces règles permet
d'avoir des débats sereins et constitue la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

85 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos règles de
procédure.

90 Dès que j'aurai terminé mon allocution d'ouverture, j'inviterai les personnes qui ont déposé
auprès du ministre une demande pour la tenue d'une audience publique sur le projet de construction
du poste Saint-Patrick à 315-25 kV à s'avancer à la table ici devant afin de présenter les motifs de leur
requête.

Le BAPE rendra alors publiques les demandes d'audience publique qui avaient été transmises
au ministre.

95 Une fois que les divers requérants auront été entendus, j'inviterai le porte-parole du promoteur
à décrire les grandes lignes de son projet.

Une pause d'environ quinze minutes suivra cette présentation.

100 C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui
désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront
appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

105 J'aimerais maintenant vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. À la gauche de
monsieur le commissaire Dériger que je vous ai présenté en ouverture, on retrouve messieurs
Jonathan Perreault et Jean-François Bergeron. Ce sont deux analystes qui appuient le travail
d'analyse de la commission.

110 À l'arrière de la salle, il y a notre conseillère en communication, madame Julie Oliver, et la
coordonnatrice de la commission, madame Rita Leblanc. Ici, sur la gauche à l'avant, il y a madame
Louise Philibert qui assure le travail de sténotypie et derrière, messieurs Jean Métivier, responsable
de la logistique et Michel Filteau, technicien au son. Mentionnons aussi monsieur Pierre Dufour qui
n'est pas sur place mais qui est chargé de la webdiffusion audio des séances.

115 J'en profite pour souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté
d'une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la
qualité de nos services. Je vous invite à le remplir à votre convenance et à le remettre au personnel à
l'arrière de la salle.

120 J'inviterais maintenant le porte-parole du promoteur, monsieur Gordon Dezelak, à nous
présenter son équipe.

M. GORDON DEZELAK :

125 Bonsoir, Monsieur le président!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

130

M. GORDON DEZELAK :

Je me présente, Gordon Dezelak, je suis le chef de projet et porte-parole de ce dossier. Je vous
présente notre chargé en environnement, Christine Vadeboncoeur, ici à ma gauche et d'Olivier
135 Bergeron qui est le planificateur du projet.

LE PRÉSIDENT :

140 Merci, monsieur Dezelak. Maintenant, permettez-moi de vous présenter les personnes-
ressources. Ces personnes ont été convoquées par la commission afin de répondre aux questions du
public ou de la commission sur des sujets qui relèvent de leur organisme. La commission a demandé
à divers ministères de se faire représenter pendant l'audience.

Je vous présente leurs représentants. Il s'agit de monsieur Louis Messely du ministère du
145 Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
Bonsoir!

M. LOUIS MESSELY :

150 Bonsoir, Monsieur le président!

LE PRÉSIDENT :

Il y a également madame Monique Beausoleil du ministère de la Santé et des Services sociaux.

155

Mme MONIQUE BEAUSOLEIL :

Bonsoir!

160

LE PRÉSIDENT :

165

Bonsoir! Et de messieurs Sylvain Villeneuve et Sébastien Lévesque de l'arrondissement Le Sud-Ouest. Bonsoir, Messieurs! La commission a également demandé à diverses organisations de nous assigner une personne contact avec laquelle nous pourrions communiquer par écrit, au besoin. Ces organisations sont la Ville de Montréal, le ministère des Transports, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, l'arrondissement de Verdun, le CN et la compagnie Esso qui est l'actuel propriétaire du terrain sur lequel serait éventuellement construit le poste.

170

Veuillez prendre note que l'audience publique est diffusée en direct en mode audio sur internet par l'entremise du site web du BAPE. L'enregistrement sera disponible en différé jusqu'à un mois suivant la publication de notre rapport.

175

Tout ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions écrites de ces enregistrements seront disponibles sur le site web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation, environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience.

180

Par ailleurs, prenez note que l'ensemble du dossier relatif aux travaux de la commission peut être consulté sur le site web du BAPE et dans les centres de consultation.

185

Ces centres de consultation sont situés aux bureaux du BAPE à Québec, à la Bibliothèque des Sciences juridiques de l'UQAM à Montréal et à la Bibliothèque Saint-Charles située au 1050, rue Hibernia à Montréal.

190

Un mot maintenant sur l'information de nature confidentielle.

Si une information ou un document demandé par la commission est considéré confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit en faire part immédiatement à la commission. Si la commission le juge nécessaire, cette information devra lui être remise avec la mention « Confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

195

Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre publique l'information et cette décision sera elle-même rendue publique.

Les personnes concernées par la décision de la commission bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision.

200 Un participant qui désire donner une information ou déposer un document mais qui a des
doutes quant à la nature confidentielle de cette information peut s'adresser à la coordonnatrice qui se
chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

205 L'audience publique que nous tenons ce soir et au cours des prochaines semaines est divisée
en deux parties. La première partie débute ce soir; la deuxième partie commencera quant à elle le
17 juin prochain.

L'objectif de la première partie de l'audience est de compléter l'information sur le projet.

210 Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent
de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur ainsi que des compléments
d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

215 Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur
divers enjeux.

La première partie ne sert donc pas à recevoir les opinions des participants ou leur réaction à
une réponse donnée par le promoteur ou une personne-ressource. La première partie sert à entendre
les questions que les participants désirent poser.

220 Cela ne veut aucunement dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion mais plutôt que
nous l'entendrons au cours de la deuxième partie de l'audience publique, c'est-à-dire à compter du
17 juin prochain.

225 C'est à ce moment que vous pourrez prendre position sur le projet. Il y a d'ailleurs trois options
possibles pour faire connaître votre opinion sur le projet.

230 Vous pouvez premièrement déposer un mémoire écrit à la commission. Deuxièmement, vous
pouvez également, si vous le souhaitez, venir présenter verbalement votre mémoire. Et
troisièmement, vous pouvez choisir de faire une présentation verbale de votre position sur le projet
sans avoir déposé de mémoire écrit.

235 Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent
préalablement transmettre le formulaire *Avis d'intention* disponible à l'accueil et dans le site web du
BAPE.

Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible à la coordonnatrice du secrétariat de
la commission, madame Rita Leblanc, qui est à l'arrière de la salle, votre intention de déposer un

mémoire ou de faire une présentation verbale. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience. En tout état de cause, faites-nous connaître votre intention au plus tard le 5 juin prochain.

240

De plus, afin de nous permettre de faire une lecture attentive et appropriée des mémoires qui seront déposés avant le début de la deuxième partie de l'audience, nous vous demandons de nous les faire parvenir au plus tard le 12 juin 2015 à midi.

245

Au moment de la présentation de votre mémoire, nous pourrions échanger avec vous afin de bien comprendre votre position.

250

Après les séances des deux parties de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions additionnelles par écrit au promoteur ou aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et de son analyse. La commission compte alors recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

255

Les renseignements alors obtenus seront aussitôt rendus publics. Ils deviendront accessibles sur le site web du BAPE et dans les centres de consultation que j'ai mentionnés plus tôt et dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle.

Revenons maintenant au déroulement de la période de questions qui débutera après la pause.

260

Comme je le mentionnais tout à l'heure, si vous souhaitez poser des questions, vous devrez vous inscrire au registre. Le registre se trouve à l'arrière de la salle. Ce soir, le registre sera ouvert lors de la première pause.

265

Les personnes qui suivent nos travaux par internet peuvent également poser des questions par courriel. Nous accorderons toutefois priorité aux questions des personnes inscrites au registre en salle. Veuillez également noter que la commission se réserve la prérogative de disposer des questions soumises par courriel en fonction du déroulement de la séance.

270

Chaque personne qui s'inscrit peut poser deux questions, sans sous-question. Cette règle vise à permettre au plus grand nombre possible de participants de poser leurs questions.

Si vous avez plus de deux questions, vous pouvez vous inscrire de nouveau au registre une fois vos premières questions posées et ainsi de suite.

275

Toutes les questions comme toutes les réponses doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées.

Pour les questions posées par mon collègue commissaire, j'invite les porte-paroles à lui répondre directement.

280

Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont brefs et indispensables à la compréhension de la question. Si un préambule m'apparaît contrevenir à cette règle, je me réserve le droit de vous demander de poser votre question sans terminer votre préambule.

285

Par ailleurs, veuillez noter qu'il n'est pas permis de commenter la réponse obtenue.

De plus, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée d'une question.

290

Si les personnes à qui une question est adressée ne sont pas en mesure de répondre sur le champ, la commission pourra leur accorder 48 heures afin d'effectuer les recherches nécessaires pour répondre à la question.

295

Voilà donc pour les règles de procédure et pour mon allocution d'ouverture.

Je vais maintenant inviter les requérants à lire les demandes d'audience publique qu'ils ont transmises au ministre. Je vous demanderais de vous en tenir strictement aux motifs présentés au ministre puisque les mémoires et les opinions sur le projet ne doivent être présentés qu'en seconde partie de l'audience publique. Je me réserve d'ailleurs le droit de vous interrompre si vous débordez de la lecture de votre requête originale.

300

Donc tout d'abord, j'appellerais madame Sophie Thiébaud, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Henri/Petite-Bourgogne/Pointe-Saint-Charles, arrondissement Le Sud-Ouest.

305

Mme SOPHIE THIÉBAUT :

Bonsoir!

310

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame!

Mme SOPHIE THIÉBAUT :

315

Donc je vous lis le texte de la lettre.

320

« Monsieur le ministre, Veuillez considérer ma demande d'audience publique concernant le projet de poste d'Hydro-Québec sur le site de la rue Saint-Patrick dans l'arrondissement que je représente. J'ai assisté à la séance publique de présentation du projet le 25 février dernier et j'ai trouvé bien dommage que la demande des élus d'arrondissement de déplacer le pylône dans le parc D'Argenson n'ait pas pu aboutir. La fin de semaine passée, l'arrondissement a organisé une charrette d'idéation sur l'avenir urbanistique du nord de Pointe-Saint-Charles. La population participante a rappelé son intérêt à réaménager le parc D'Argenson et la perte importante d'espace que représente la présence de ce pylône. Nous n'avons pas eu de démonstration que ce déplacement n'était pas possible

325

330

Enfin, des citoyens et citoyennes proches de la question des compteurs électriques m'ont interpellée cette semaine sur la question de l'impact des champs électriques et magnétiques sur la santé publique avec le cumul de deux postes si rapprochés : Verdun et maintenant Saint-Patrick.

335

Aussi, je vous demande, Monsieur le ministre, de déclencher des audiences publiques afin d'une part, de rassurer mes concitoyens, concitoyennes et, d'autre part, d'évaluer publiquement la possibilité de déplacer ce pylône. »

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, Madame Thiébaud. J'appellerais maintenant, madame Myriam Kelso.

340

Mme MYRIAM KELSO :

Bonsoir!

345

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

Mme MYRIAM KELSO :

350

Alors l'objet, c'est une demande d'audience publique pour le projet de poste Saint-Patrick.

355 « Monsieur le ministre, en tant que citoyenne du quartier Pointe-Saint-Charles situé dans l'arrondissement Sud-Ouest, j'ai pris connaissance du projet de poste de transformation Saint-Patrick à 315-25 kV que prévoit construire Hydro-Québec.

360 Suite au processus de consultation publique et à la présentation du projet par le promoteur, je conserve des questionnements et des craintes à propos de ce projet et sollicite votre intervention afin que la population de mon quartier puisse obtenir une audience publique dans le cadre d'un BAPE avant que le promoteur aille de l'avant avec le projet retenu.

365 Tout d'abord, une première interrogation se situe au niveau des impacts des champs électriques sur la santé humaine. Hydro-Québec fait mention de ces impacts dans son étude d'impact sur l'environnement poste Saint-Patrick à 315-25 kV mais il semble toutefois qu'il manque des données cruciales, considérant que les environs comptent déjà un poste de transformation, le poste Atwater, situé à moins d'un kilomètre du poste projeté.

370 Il semble primordial de procéder à une évaluation qui considère l'impact cumulatif du poste Saint-Patrick à celui d'Atwater, déjà situé très près d'habitations humaines, avant d'implanter un nouveau poste dans le quartier. Il est d'ailleurs reconnu que le risque sanitaire des champs électriques et magnétiques augmente à mesure que l'exposition s'intensifie et que les effets se cumulent.

375 En second lieu, le poste Saint-Patrick projeté a une emprise dans un parc important pour notre communauté et le milieu de vie de l'arrondissement. En effet, un pylône se situe dans le parc D'Argenson, un parc dans lequel il est prévu de réaliser des infrastructures spécifiquement dédiées aux adolescents du quartier. Notre quartier ne disposant pas d'un grand ratio d'espaces verts, chacun d'eux est essentiel pour la population.

380 Pour le moment, il semble qu'aucune discussion n'ait été possible avec le promoteur sur l'option ou la possibilité d'enlever le pylône dans le parc D'Argenson. En tant que citoyenne du quartier, je continue cependant à croire que cette option doit être réellement évaluée avant d'aller de l'avant avec la variante retenue du projet compte tenu de l'importance du parc D'Argenson pour notre communauté. Je crois que la tenue d'une audience publique dans le cadre d'un BAPE permettra cette prise en compte.

385 Vous remerciant de votre considération à ma demande, acceptez, Monsieur le ministre, mes plus cordiales salutations. »

LE PRÉSIDENT :

390 Je vous remercie, Madame Kelso. J'appellerai maintenant madame Nathacha Alexandroff.

Mme NATHACHA ALEXANDROFF :

Bonsoir!

395

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

400

Mme NATHACHA ALEXANDROFF :

Alors comme je suis une gentille fille, je ne vais pas vous relire la même lettre parce qu'on est organisés. Je vais quand même reprendre une partie qui disait que : « ... *à propos de ce projet, sollicite votre intervention afin que la population de mon quartier puisse obtenir une audience publique avant que le promoteur aille de l'avant avec le projet retenu.* »

405

J'aimerais souligner ici que le promoteur est allé de l'avant déjà. Il y avait des arbres en dessous du pylône dans le *parc D'Argenson*, les arbres ont été abattus. Alors c'est reconnu qu'un arbre peut provoquer un arc électrique, ça, on le comprend très bien. Mais je suppose qu'entre la hauteur des arbres l'année dernière et la hauteur des arbres cette année, si on avait enlevé, je ne sais pas, moi, trente pouces aux branches, on aurait pu se retrouver au même niveau que l'année dernière et on aurait pu par respect attendre que le BAPE soit passé et qu'une décision soit prise.

410

Alors je pense qu'il y a quand même un manque de respect envers la population. Un jour, il y a quelqu'un de très connu qui a dit : « L'État, c'est moi. » Alors moi, je viens vous dire ici aujourd'hui que les citoyens sont à la base de l'État et qu'il faut les respecter absolument. Quand on demande quelque chose, il faut nous écouter jusqu'au bout et si on a raison, il ne faut pas nous donner tort. Merci.

415

420

LE PRÉSIDENT :

Donc maintenant que les requérants présents ont eu l'occasion de présenter leur demande d'audience publique, je donne la parole au porte-parole du promoteur, monsieur Gordon Dezelak, qui présentera le projet durant environ vingt minutes.

425

Après cette présentation, nous ferons une pause de quinze minutes et le registre des questions sera alors ouvert pendant la pause. La parole est à vous, Monsieur Dezelak.

M. GORDON DEZELAK :

430 Merci, Monsieur le président. Vous m'entendez clairement, oui? Alors, Mesdames, Messieurs, bonsoir! Nous sommes heureux d'être ici ce soir afin de vous présenter le projet du poste Saint-Patrick à 315-25 kV. Je m'appelle Gordon Dezelak et je suis le chef de projet et porte-parole d'Hydro-Québec pour ce dossier.

435 Je vous présente les collègues qui m'accompagnent ce soir. Il s'agit de Christine Vadeboncoeur, chargée de projet en environnement, que je vous ai présentée tout à l'heure, ainsi qu'Olivier Bergeron, planificateur du projet.

440 L'objectif ce soir est de présenter le projet de façon à en démontrer la nécessité ainsi que de la démarche que nous avons menée afin de l'adapter au milieu. Nous commencerons d'abord par exposer la situation du réseau électrique montréalais, les enjeux qui y sont reliés et les obligations que nous devons rencontrer dans notre recherche d'une solution.

445 Nous verrons ensuite plus en détail en quoi consiste le projet. Nous vous dresserons les impacts sur l'environnement et les mesures d'atténuation que nous entendons mettre en place. Et enfin, nous dresserons un portrait des activités de participation publique que nous avons tenues ainsi que les modifications apportées en réponse aux préoccupations exprimées.

450 Avant d'aller plus loin, je vous rappelle qu'un kV, un kilovolt équivaut à 1 000 volts. Il s'agit de l'unité la plus adaptée aux réseaux électriques à haute tension dont il est question aujourd'hui. Alors pour simplifier les choses, je parlerai donc de 120 et de 315 kV au lieu de 120 000 volts et de 315 000 volts. À titre d'exemple, une résidence est généralement alimentée en basse tension à 120 volts pour l'éclairage et à 240 volts pour le chauffage et les gros électroménagers.

455 Sans plus tarder, voici un bref survol de la situation actuelle du réseau. Sur l'île de Montréal, le réseau à 120 kV vieillit. Hydro-Québec doit donc voir à long terme et coordonne ses interventions pour améliorer son réseau. Un plan d'intervention régional a donc été mis en place en mars 2010. Il oriente l'évolution du réseau vers une architecture à 315 kV, une solution plus adaptée aux besoins futurs de la population montréalaise. Déjà la migration vers le 315 kV va bon train. Les poste et ligne Henri-Bourassa et Bélanger ont été remplacés tout récemment et les travaux de construction du poste Fleury et de Lorimier sont entamés.

460 Le poste Atwater est situé dans l'arrondissement de Verdun entre l'avenue Atwater et le boulevard LaSalle à l'est des autoroutes 15 et 20. Il dessert 37 000 foyers principalement situés dans le quadrilatère formé par la rue Notre-Dame, la rue Bridge, le fleuve Saint-Laurent, la rue de l'Église ainsi que l'Île-des-Sœurs. De plus, il alimente en électricité des infrastructures vitales comme l'usine

de filtration Atwater, la station de métro Lionel-Groulx et le nouvel hôpital du CUSM, le Centre universitaire de santé McGill.

470 Mis en service en 1929, ce poste se classe parmi les plus vieux postes de l'île de Montréal. Il a aujourd'hui atteint sa capacité maximale et plusieurs de ses équipements ont atteint leur fin de vie utile. Quelle que soit la solution retenue par Hydro-Québec, elle devait absolument permettre le maintien du service pendant toute la durée des travaux, donc aucune interruption pour les clients du secteur, et de tenir compte de la croissance de la demande dans ce secteur.

475 Trois scénarios ont été sérieusement étudiés afin d'identifier la meilleure solution. Le premier scénario aurait consisté à construire un nouveau poste à 120-25 sur le terrain actuel du poste Atwater. Cette solution globale demeurerait très peu avantageuse et a été écartée pour plusieurs raisons, notamment les investissements élevés à long terme pour conserver un réseau à 120 kV, les nombreux impacts pour les citoyens habitant à proximité du poste Atwater autant pendant la construction qu'à l'exploitation : bruit, poussières, entraves à la circulation. Et les pertes électriques auraient été considérables. Je rappelle aussi que le Plan stratégique d'Hydro-Québec prévoit la migration vers un réseau à 315 kV.

485 Le deuxième scénario consistait à construire une nouvelle section à 315-25 kV sur le terrain actuel du poste Atwater. Ce scénario a aussi été rejeté pour les raisons suivantes. D'abord, l'extrême complexité de la réalisation liée au fait que l'espace soit très limité sur le site aurait provoqué des risques importants de pannes fréquentes, inconvénient majeur pour les résidents du secteur en raison des travaux échelonnés sur une longue période et à proximité des résidences. Enfin, cette solution aurait été très coûteuse.

490 Le troisième scénario était de construire un nouveau poste à 315-25 kV sur la rue Saint-Patrick en complément au poste Atwater. Ce scénario aurait de nombreux avantages. D'abord, il assurerait une alimentation en électricité fiable pour les résidents du secteur et dégagerait une marge de manœuvre pour satisfaire la croissance de la demande. Le projet serait plus économique et n'exigerait qu'une seule acquisition de terrain. En outre, le projet serait localisé en zone industrielle afin de réduire les impacts sur la population et l'environnement.

500 L'analyse de la situation a donc mené à conclure que cette solution était la meilleure sur le plan technique, social, environnemental et économique.

505 De plus, ce scénario s'inscrirait dans la volonté d'Hydro-Québec de migrer vers un réseau à 315 kV sur l'île de Montréal. Finalement, la solution de privilégier le 315 kV au lieu du 120 kV permettrait de réaliser d'importantes économies d'énergie, ce qui ajoute un impact positif à ce projet en termes de développement durable. En effet, la solution proposée permet de réduire les gaz à effet

de serre de 140 tonnes de CO₂ par année et de réduire les pertes électriques d'environ 230 000 \$ par année.

510 Avant d'arrêter notre choix, nous avons bien sûr analysé le territoire. Nous avons établi une zone d'étude de 3,65 kilomètres carrés – vous pouvez le voir ici sur la carte – qui couvrait l'ensemble des éléments susceptibles d'être affectés par le projet. Située dans l'arrondissement du Sud-Ouest et de Verdun, cette zone est bornée par la rue Notre-Dame, le Marché Atwater, le fleuve Saint-Laurent et la rue Hickson.

515 En délimitant cette zone d'étude, Hydro-Québec a ainsi pu réaliser des études environnementales et techniques afin d'approfondir sa connaissance du milieu d'accueil et d'élaborer le projet de moindre impact tant sur le plan social que sur le plan environnemental et technique.

520 Le projet proposé consiste donc à bâtir un nouveau poste à 315 kV sur un terrain vacant de la rue Saint-Patrick, tout près des voies ferrées du CN et de l'alimenter par une courte ligne qui se raccorderait à deux lignes existantes situées à proximité. Ce terrain serait acquis de la pétrolière Esso qui, tel que l'exige la loi, procède actuellement à la décontamination des lieux puisqu'elle a cessé ses activités.

525 Ce nouveau poste se trouverait dans un secteur industriel à proximité des lignes existantes du poste Atwater. Il occuperait une superficie totale d'environ 30 000 mètres carrés et comprendrait un bâtiment de 3 000 mètres carrés. À la phase initiale, le poste comporterait deux transformateurs abaissant la tension de 315 à 25 kV qui permettrait de desservir les commerces, industries et les résidences du secteur. Aussi, si la croissance de la demande venait à le justifier, deux autres
530 transformateurs pourraient être ajoutés.

Regardons le projet plus en détail. Plusieurs choix ont été faits dans le but de bien intégrer le poste à son milieu d'accueil et de répondre aux préoccupations du milieu, notamment la protection de l'environnement et la réduction des îlots de chaleur.

535 Premièrement, il est prévu de réaliser un aménagement paysager autour du poste et d'installer une clôture architecturale pour améliorer l'impact visuel, une mesure de réduction des îlots de chaleur et l'utilisation de matériaux de couleur blanche pour la toiture du bâtiment ainsi que de la pierre concassée de couleur pâle pour la cour du poste. Enfin, l'ensemble de la construction respecterait des
540 critères élevés en matière d'efficacité énergétique notamment par l'utilisation de panneaux de béton pour le revêtement du bâtiment.

Afin de raccorder ce nouveau poste aux deux lignes à 315 kV situées à proximité, deux variantes ont été étudiées. La première, que nous appelons la variante A, aurait consisté à installer
545 une nouvelle ligne complètement aérienne d'environ 400 mètres. Cette ligne aurait comporté quatre

pylônes. Comme vous pouvez le voir à l'écran, elle aurait été reliée aux lignes existantes Viger-Atwater et Viger-Aqueduc à partir d'un pylône situé dans le parc D'Argenson. Elle aurait longé le sud du parc et croisé les voies ferrées du CN, l'avenue Atwater et les bretelles d'accès aux autoroutes 15 et 20 pour se rendre au poste Saint-Patrick.

550

La variante B que nous avons retenue consisterait à construire la ligne en deux tronçons, soit une partie aérienne et une partie souterraine. Le tronçon aérien serait construit à partir d'un pylône existant situé entre les voies ferrées du CN et les autoroutes 15 et 20. Afin de supporter le nouveau tronçon, ce pylône devrait être reconstruit à quelques mètres de son emplacement actuel. Un seul nouveau pylône tubulaire, harmonisé à ceux des lignes existantes, serait ajouté près du poste.

555

D'une longueur de 350 mètres, ce nouveau tronçon relierait la ligne Viger-Aqueduc au poste Saint-Patrick en longeant les voies ferrées. Le tronçon souterrain serait construit sur moins de 500 mètres entre le poste Atwater et le poste Saint-Patrick. Il passerait sous l'avenue Atwater et les autoroutes 15 et 20. L'enfouissement est possible car ce tronçon de ligne souterraine peut être alimenté directement par le poste Atwater. Notons aussi que la distance à parcourir entre les deux postes est très courte. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles nous avons privilégié cette variante.

560

565

La variante B comporte de nombreux avantages pour les résidents du secteur puisqu'elle évite les travaux dans le parc D'Argenson, tel que souhaité par le milieu, éloigne les pylônes et la ligne des zones résidentielles, ne nécessite l'ajout que d'un seul nouveau pylône tubulaire au lieu de quatre pylônes nécessaires à la variante A et, en plus, ce pylône a l'avantage d'être plus bas puisqu'on ne croise pas les voies ferrées.

570

Nous estimons le coût de ce projet à 129 M\$, soit 117 M\$ pour la construction du poste et de 11 M\$ pour celle de la ligne et de 1 M\$ pour les télécommunications. Les travaux débuteraient à l'automne 2016 pour une mise en service au printemps 2019.

575

On peut voir à l'écran quelques simulations visuelles qui montrent la situation actuelle et la situation prévue. D'abord, une vue aérienne du poste. On y aperçoit l'aménagement du terrain dans son ensemble ainsi que la portion aérienne de la ligne de raccordement.

580

Ensuite, une vue à partir de la piste cyclable le long de la rue Saint-Patrick vers le sud. Cette prise de vue montre bien la clôture architecturale proposée ainsi que l'aménagement paysager prévu. Enfin, une vue à partir du Château Saint-Ambroise vers l'est. C'est ainsi que l'on apercevrait le bâtiment et les équipements depuis les résidences situées sur l'autre côté de la rive du canal Lachine.

585

Dans tous ses projets et conformément à ses méthodes d'évaluation environnementale – lignes et postes – Hydro-Québec réalise une démarche environnementale. Il s'agit d'une démarche

reconnue et appliquée depuis de nombreuses années. Le résultat de l'application de cette démarche est appelée l'étude d'impact sur l'environnement, laquelle est réalisée à partir d'une directive ministérielle à laquelle nous devons nous conformer.

590 L'étude d'impact sur l'environnement démontre qu'avec la mise en œuvre des mesures d'atténuation, le projet n'aurait que des impacts mineurs. Dans ce projet, on parle de deux types d'impact : les impacts de courte durée reliés aux travaux de construction et les impacts de longue durée reliés à l'exploitation de ces nouveaux équipements.

595 Voyons d'abord les impacts de courte durée. Nous sommes conscients que plusieurs grands chantiers sont en cours ou à venir dans ce secteur de la ville. Je tiens à préciser que nous sommes déjà en lien avec les responsables de ces travaux afin de coordonner nos interventions de façon à déranger le moins possible les résidents du secteur et les utilisateurs de la route.

600 Ainsi, nous travaillons avec la Division planification intégrée et gestion des impacts de la Ville de Montréal et avec les Services techniques de l'arrondissement du Sud-Ouest. Hydro-Québec participe également aux travaux du Comité sur la mobilité des personnes et des biens du ministre des Transports du Québec pour les artères qui sont sous sa juridiction. Finalement, nous avons établi des liens avec les responsables du projet Turcot et du nouveau pont Champlain.

605 Bien sûr, pendant les travaux de construction du nouveau poste et de la nouvelle ligne, la circulation pourrait être gênée par l'augmentation du nombre de véhicules lourds dans les rues environnantes. Hydro-Québec prend l'engagement de s'entendre avec la Ville et l'arrondissement sur les mesures d'atténuation nécessaires. De plus, Hydro-Québec établirait un schéma de circulation des véhicules lourds auquel devraient se conformer les entrepreneurs et verrait à mettre en place une signalisation routière adéquate.

610 Chacun des résidents touchés par les travaux serait informé de l'évolution du projet au fur et à mesure à l'aide de bulletins Info-travaux qui sont envoyés par la poste. Ils pourraient également communiquer en tout temps avec la ligne téléphonique Info-projets pour obtenir des réponses à leurs questions. Enfin, pendant la durée des travaux de construction du poste, Hydro-Québec assurerait le nettoyage et, si requis, la réparation des dommages potentiels occasionnés aux chemins publics.

615 Évidemment, quand il est question de construction, il est difficile de passer à côté de l'augmentation du bruit. Ainsi, pour atténuer ces désagréments, l'entreprise planifierait les horaires de travaux de chantier sur semaine, de jour, et informerait à l'avance les résidents de l'horaire des travaux. Exceptionnellement, il pourrait y avoir des travaux de soir ou de fin de semaine. Elle informerait la population de l'évolution des travaux et recueillerait les commentaires relatifs à des problèmes particuliers par l'entremise d'un site web, de la ligne téléphonie Info-projets ou des bulletins Info-travaux. Elle sensibiliserait aussi les travailleurs à diminuer les bruits sur les chantiers.

625

630 Voyons maintenant les impacts de longue durée. Nous avons vu précédemment, le poste serait construit sur un terrain vague. L'arrivée d'une nouvelle construction à l'architecture soignée améliorerait le paysage visuel. De plus, l'aménagement paysager et la clôture architecturale prévue en façade du poste constitueraient des points positifs permettant au poste de mieux s'intégrer dans son milieu d'accueil.

635 L'enfouissement d'une partie de la ligne constituerait également un avantage de même que l'ajout d'un seul nouveau pylône. Aussi, le fait que le portique d'entrée initialement prévu en bordure de la rue Saint-Patrick a été déplacé plus en retrait démontre la volonté d'Hydro-Québec de répondre aux préoccupations soulevées par le milieu.

640 Autre point positif. Une fois mis en service, le poste n'aurait pas d'impact sonore puisqu'il produirait un niveau de bruit nettement inférieur au bruit ambiant actuel, même en période nocturne. Il est important de rappeler que pendant toute la durée des travaux de construction et de remise en état des lieux, Hydro-Québec exercerait une surveillance environnementale afin de s'assurer que les mesures d'atténuation prévues soient mises en œuvre. La présence d'un surveillant en environnement viendra, par ailleurs, assurer l'application de ces mesures.

645 L'acceptabilité sociale est une condition de réalisation des projets d'Hydro-Québec et nous faisons toujours en sorte que les communautés locales qui accueillent nos installations soient consultées et bien informées. Bien entendu, les commentaires sont notés et, dans la mesure du possible, intégrés à nos projets afin de les améliorer. Par exemple, dans le cas qui nous concerne ce soir, les activités de consultation ont permis d'apporter plusieurs modifications au projet dont deux modifications importantes, soit d'éviter d'ajouter des installations dans le parc D'Argenson et d'éloigner le portique d'entrée de la ligne aérienne au poste afin d'en réduire l'impact visuel des installations. On peut d'ailleurs voir à l'écran une vue de ce qui avait été prévu avant et de ce que le projet est devenu après la consultation.

655 La démarche de participation publique a comporté trois grandes étapes : l'information générale sur le projet effectuée entre juin et novembre 2013; la consultation sur le projet réalisée entre février et mars 2014; et l'information sur la solution retenue menée en mai 2014.

660 Durant cette démarche, nous avons communiqué avec les différents publics concernés par ce projet, notamment les propriétaires touchés, les représentants municipaux et les députés provinciaux, le Conseil régional de l'environnement, les organismes socioéconomiques et environnementaux de l'arrondissement, les représentants des médias et les citoyens.

Plusieurs moyens ont été mis de l'avant afin que toutes les personnes intéressées soient bien informées du projet. Un événement de portes ouvertes pour lequel plus de 1 000 invitations

665 personnalisées ont été envoyées aux résidents du secteur, la publication de bulletins d'information, un
publireportage, une ligne Info-projets et la réalisation d'une page web.

670 Hydro-Québec tient à ce que tous ses projets s'intègrent harmonieusement dans leur milieu
d'accueil et à ce que leur réalisation soit l'occasion pour elle de participer activement au
développement des communautés concernées. Elle met donc à leur disposition, par l'entremise de
son programme de mise en valeur intégrée, une somme équivalent à 1 % de la valeur initialement
autorisée des nouvelles installations admissibles au programme. Dans ce cas-ci, le montant serait
remis à l'arrondissement du Sud-Ouest. Il pourrait servir à réaliser des projets issus du milieu et
contribuant à améliorer le cadre de vie de la collectivité, par exemple, au niveau de l'environnement
675 ou des infrastructures locales.

Voilà donc en quoi consisterait le projet du poste Saint-Patrick. Nous sommes persuadés que
ce projet constitue la meilleure solution pour assurer le maintien, l'amélioration et la fiabilité du réseau
électrique dans ce secteur. De plus, ce projet respecterait les trois critères de développement durable
680 d'Hydro-Québec : en effet, il est celui ayant le moins d'impact sur la population et l'environnement; il a
été développé avec un souci d'intégration dans son milieu; il représente la meilleure solution
technique et économique.

685 Je vous remercie de votre attention. J'espère que cette présentation vous a été utile et qu'elle a
pu répondre aux interrogations que vous aviez peut-être. Si vous en avez d'autres, n'hésitez surtout
pas, mes collègues et moi sommes ici pour y répondre. Merci.

LE PRÉSIDENT :

690 Merci, Monsieur Dezelak, pour votre présentation. Nous allons ouvrir maintenant le registre. Si
vous souhaitez poser des questions sur le projet, veuillez vous rendre à la table de la commission qui
est située à l'arrière de la salle pour vous inscrire sur le registre.

695 Nous allons prendre maintenant une pause de quinze minutes et au retour de la pause, le
premier intervenant sera appelé à se présenter à la table des intervenants. Donc on se retrouve ici à
20 h pile. À tout de suite.

PAUSE

700

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

705

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

710

Alors durant la pause, huit personnes se sont inscrites afin de poser des questions. Le registre est toujours ouvert. Donc vous pouvez vous inscrire et une fois que les huit personnes... En fait, chaque personne qui viendra pourra aller se réinscrire par la suite, si elle désire poser plus que les deux questions initiales.

715

Donc j'inviterais la première personne qui s'est inscrite, soit madame Nathacha Alexandroff à venir poser ses deux questions, s'il vous plaît. Re-bonsoir!

Mme NATHACHA ALEXANDROFF :

720

Re-bonsoir! Je voudrais quand même dire qu'on comprend très bien la nécessité d'un nouveau poste électrique puis on trouve qu'il est quand même très bien situé. Il est assez loin d'habitations standard. Nous, ce qu'on ne comprend pas à Pointe-Saint-Charles, c'est pourquoi est-ce qu'on ne peut pas modifier la ligne de façon à ce qu'on n'utilise plus le pylône qui est dans le parc D'Argenson. Ça serait de rajouter un pilier un petit peu avant pour pouvoir corriger le... Parce qu'on ne peut pas faire une courbe, alors c'est des lignes droites – je m'excuse mais on ne le voit pas là, je ne sais pas trop comment vous l'expliquer. Je pense que ça serait faisable, c'est une question de coût. Dans ce cas-là, on n'utiliserait plus le pilier D'Argenson.

725

730

J'ai entendu dire que ça coûtait cher de défaire un pilier comme celui D'Argenson mais nous, on invite de le laisser, puis nous, on va le décorer à notre goût, puis on va s'en servir. On ne fera pas de *grimpage* dessus, ni rien mais il ne nous dérange pas le pilier. Ce qui nous dérange, c'est d'avoir une ligne électrique qui passe par-dessus nos têtes et qu'on ne pourra jamais mettre d'arbres dans ce parc-là à cause de la ligne électrique. Alors je pense que ce serait beaucoup plus simple pour tout le monde qu'on rajoute un pilier un peu en amont de ceux qu'on veut bouger de quelques mètres, je ne sais pas trop pourquoi, pour pouvoir corriger la ligne. Merci.

735

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dezelak, est-ce que Hydro-Québec a considéré l'option de modifier le tracé de la ligne afin d'en venir à éviter de passer par le parc D'Argenson ?

740 **M. GORDON DEZELAK :**

Monsieur le président, on comprend bien la préoccupation. C'est une des premières demandes que le Comité citoyens nous a fait en consultation. Je me permets de vous présenter une diapositive pour bien comprendre, pour bien situer l'ampleur de la problématique. Le pylône 15, c'est le pylône d'arrêt qui est entouré. C'est le fameux pylône qui est dans le parc D'Argenson. Évidemment, pour des gens qui ne sont pas tout à fait familiers dans le domaine, il est difficile de comprendre la complexité de réaliser cette annulation de pylône. Il y aurait une répercussion sur l'ensemble d'un tronçon.

750 Non seulement, il faudrait faire des travaux sur le fameux pylône 15 ici, l'élimination de ça, mais il faudrait donc... Pour éliminer le pylône 15, on relierait celui-ci à celui-là, il faudrait faire une intervention sur l'ensemble de tout le tronçon qu'il y a ici. Et à ce moment-là, Monsieur le président, j'inviterais notre spécialiste, notre ingénieur de projet ligne à venir expliquer plus en détail la complexité qui est reliée à la réalisation de l'élimination du pylône d'arrêt, le pylône 15, si vous permettez.

755 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, s'il vous plaît.

760 **M. GORDON DEZELAK :**

Parfait. Alors j'inviterais monsieur Kheir Eddine Mouhoubi qui est notre ingénieur de projet.

765 **M. KHEIR EDDINE MOUHOUBI :**

Bonjour tout le monde! Vous m'entendez bien? Mon nom est Kheir Eddine Mouhoubi, je suis ingénieur de projet ligne. Donc ma spécialité, c'est les lignes électriques. On va commencer, en fait, je vais vous expliquer le pylône 15 qui est le pylône d'arrêt. On peut voir sur la photo, c'est ça un pylône d'arrêt, en fait. Il arrête une section de ligne. Il faut donc le déplacer à l'extérieur du parc D'Argenson. On voit bien sur l'image, juste entouré, on est bien ici. C'est juste si on le fait sortir à l'extérieur du parc D'Argenson, c'est quasiment impossible par manque d'espace. Ici, on voit bien deux voies ferrées, le CN, donc c'est carrément impossible de le mettre ici.

770 Ce qu'on avait regardé donc, qu'il fallait remplacer le pylône 14. Le pylône 14 est un pylône de suspension, on va le voir sur la photo, ça veut dire que les conducteurs sont continus. Ça veut dire qu'ils n'arrêtent. Donc il faut carrément le remplacer par un autre pylône de type angle et arrêt. Si on peut voir l'autre photo?

780 Pylône d'angle et d'arrêt. Voilà, c'est ça. C'est ça un pylône d'angle et d'arrêt. C'est un pylône qui est beaucoup plus haut et plus robuste et puis c'est surtout au niveau de la fondation. Ça veut dire que c'est une fondation beaucoup plus grande, puis assez profonde, puis assez large. Donc c'est ça qu'on peut... Qu'on va déplacer.

785 Donc en même temps, pour vraiment déplacer le tout, il faut regarder toute la section de ligne, à partir du pylône 11 qu'on voit ici, c'est un pylône d'arrêt aussi, jusqu'au pylône 15. Ça veut dire qu'il faut analyser et puis étudier toute la section de ligne. Et probablement remplacer les pylônes 11, 12 et 13. Tout ça, c'est pour stabiliser en fait les conducteurs et les pylônes eux-mêmes. Parce que quand on change, quand on déplace quelque chose, il faut vraiment regarder la
790 totalité.

On peut voir aussi les nombreuses contraintes sur le terrain. Chose qu'on ne voit pas mais vraiment ici, on peut commencer. Il y a des chutes de neige de la Ville de Montréal, juste ici. En même temps, il y a un collecteur d'égout municipal qu'on appelle le collecteur Saint-Pierre et puis
795 nous sommes entourés aussi ici, vous voyez bien, la voie ferrée du CN et puis de l'autre côté, nous avons l'autoroute 15-20 qui va être élargie avec le projet du nouveau pont Champlain. Donc c'est vraiment toutes les contraintes qu'il y a dans le secteur.

M. GORDON DEZELAK :

800 J'espère que nous avons répondu à la question technique.

Mme NATHACHA ALEXANDROFF :

805 Oui, vous avez répondu du point de vue technique mais moi je vous invite à aller regarder vos lignes, puis à vérifier si vraiment il faut tout changer pour faire ça. Et moi, personnellement, je serais tout à fait d'accord pour qu'on fasse ces changements-là. Je sais que pour vous, ça va vous coûter un peu plus cher et puis que ça va vous prendre peut-être un peu plus de temps mais nous, ça nous sort un pylône qui est quand même un beau petit monstre bien habillé du parc D'Argenson
810 où il y a des enfants qui jouent.

Alors on veut enlever les arbres pour qu'il n'y ait pas d'arc mais il pourrait y avoir un jour un accident, un train qui déraile ou quelque chose et se retrouver avec toute la ligne par terre de ce côté-là, puis on n'y tient pas vraiment. Alors on vous demanderait de faire cette vérification de ligne,
815 s'il vous plaît.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

820 Une question, Monsieur Dezelak. Pour le raccordement, dans le fond, ce que je comprends, c'es que le pylône numéro 14 donc il faudrait que ce soit changé pour un pylône d'angle et d'arrêt et à ce moment-là, on pourrait se brancher, si on le faisait, on pourrait se brancher sur le pylône numéro 16.

M. GORDON DEZELAK :

825 Exactement, oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

830 Et le 16, lui, est-ce qu'il change par rapport au projet à ce moment-là ou c'est le même qui est prévu actuellement dans le projet ?

M. GORDON DEZELAK :

835 Il faudrait le modifier lui aussi. Mais actuellement, il est prévu d'être modifié dans le cadre du projet. Actuellement, il est déjà prévu d'être modifié. On reconstruit un nouveau pylône tout à fait à côté.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

840 Mais le type de pylône qui est le pylône numéro 16 que vous allez déplacer, c'est quel type de pylône?

M. GORDON DEZELAK :

845 La conception, elle serait un peu plus robuste. Monsieur Mouhoubi pourrait répondre à votre question, si vous permettez.

M. KHEIR EDDINE MOUHOUBI :

850 En fait, il est déjà prévu qu'il soit déplacé, le pylône 16, mais il n'a pas été conçu pour une portée du 14 jusqu'au 16. En fait, on parle de distance présentement du 15 jusqu'au 16 à peu près, je vous dirais, 70 mètres à peu près, et entre le 14 puis le 16, il va y avoir dans les 250 à 300 mètres. Donc c'est des efforts plus importants. Il faudrait regarder aussi le 16. Ça veut dire qu'il serait modifié quand même.

855

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Si je reviens au pylône, au pylône numéro 15 dans le parc D'Argenson, c'est un pylône en treillis contrairement aux autres qui sont tubulaires. Est-ce qu'il y a une raison par rapport à ça?

860

M. KHEIR EDDINE MOUHOUBI :

Oui. En fait, un treillis, c'est un pylône d'angle. Ça veut dire surtout – à l'époque, ça a été fait dans les années 80 – c'était moins coûteux de faire un pylône tubulaire. En fait, si on veut le remplacer par un pylône tubulaire, je pense que, même sûr, qu'il faut refaire carrément deux pylônes pour prendre un angle aussi important, un angle d'arrêt. C'est pour ça qu'il y a un treillis. Le treillis, il est beaucoup plus robuste, il a quatre pattes par terre. Donc il est plus facile de prendre les efforts qu'il y a qu'un pylône tubulaire.

865

870

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Donc actuellement, c'est plus robuste qu'un pylône tubulaire. Et ce que je comprends, c'est que si on devait le remplacer, ça en prendrait deux.

875

M. KHEIR EDDINE MOUHOUBI :

Oui. Vraiment à la même place, oui, ça en prendrait deux.

880

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Donc deux tubulaires pour remplacer le pylône existant actuellement en treillis.

885

M. KHEIR EDDINE MOUHOUBI :

C'est ça, exact.

890

LE PRÉSIDENT :

Juste pour poursuivre sur le pylône en treillis, est-ce que ce n'est pas un du type qui est plus fragile lorsqu'il y a des épisodes de verglas? Est-ce qu'il ne constitue pas comme un maillon faible juste à l'entrée de poste Atwater et éventuellement du poste Saint-Patrick?

M. KHEIR EDDINE MOUHOUBI :

895 En fait, il est vraiment très robuste et puis si jamais il y a du verglas, c'est sûr il est fait de
sorte que c'est les isolateurs qui vont agir. Ça veut dire que c'est les fils qui vont tomber avant le
pylône. Pour que le pylône tombe, il faut vraiment que ce soit... Et puis depuis le verglas, c'est sûr
que ça, c'était... On fait toujours des sections comme ça, ce qu'on appelle anti-cascade.

LE PRÉSIDENT :

900 Puis toujours sur le même sujet, est-ce que vous avez fait des études de coûts? Est-ce que
vous avez chiffré ces...

M. GORDON DEZELAK :

905 Effectivement, Monsieur, on est allé dans ce détail, Monsieur le président. On parle d'une
solution qui est de l'ordre de 7 à 10 M\$.

LE PRÉSIDENT :

910 Qui consisterait à enlever le pylône numéro 15 et à faire les adaptations nécessaires.

M. GORDON DEZELAK :

915 Exactement. Au niveau du pylône 14, 13, 12 et possiblement 11. Et je dois rappeler que ce
tronçon, cette ligne, elle est vraiment en dehors de notre projet, considérant que c'est bien un projet
au niveau de l'assujettissement du poste Saint-Patrick et non pas de sa ligne d'alimentation.

LE PRÉSIDENT :

920 À ce sujet-là, qui à Hydro-Québec est responsable de ce circuit-là? Est-ce que c'est Hydro-
Québec Distribution ou TransÉnergie?

M. GORDON DEZELAK :

925 Là, c'est TransÉnergie au niveau du transport. C'est une ligne de transport haute tension.
Alors ce qu'on a mentionné dans nos consultations, c'est que les préoccupations qui ont été
énoncées allaient être portées au registre et possiblement intégrées le jour qu'on aura à remplacer
cette ligne. Nos lignes ne sont pas éternelles, un jour, elles doivent être remplacées et à ce
930 moment-là, ça pourrait être une opportunité de faire ce remplacement-là. Mais de l'intégrer à même

notre projet ici, physiquement, c'est vraiment à l'extérieur de la zone et vu le coût faramineux de remplacement de ces pylônes-là, c'était totalement injustifiable dans le cadre de notre projet actuel.

LE PRÉSIDENT :

935

Très bien. Merci. Madame Alexandroff, je vous remercie. Si vous voulez, vous pouvez vous réinscrire pour poser d'autres questions par la suite.

Mme NATHACHA ALEXANDROFF :

940

D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

945

Merci. J'appellerais maintenant madame Myriam Kelso.

Mme MYRIAM KELSO :

950

Re-bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

Re-bonsoir!

955

Mme MYRIAM KELSO :

Moi, ce qui m'intrigue, j'ai bien entendu monsieur Dezelak parler d'implanter trois nouveaux pylônes dans le parc D'Argenson. Je veux savoir si c'est une norme à Hydro-Québec d'implanter des pylônes dans les parcs. Est-ce que vous voulez que je lise ma deuxième question tout de suite?

960

LE PRÉSIDENT :

Ça serait ça votre première question?

965

Mme MYRIAM KELSO :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

970

Est-ce que Hydro-Québec a des normes au niveau de l'implantation de pylônes dans les parcs?

M. GORDON DEZELAK :

975

Je ne pourrais pas répondre directement. Non, on ne vise pas les parcs. On utilise les emprises de ligne que nous avons déjà. Alors les projets que l'on fait, la plupart du temps, sont dans le plus possible pour utiliser déjà des corridors existants pour réduire l'impact justement sur les riverains touchés.

980

LE PRÉSIDENT :

Donc les pylônes additionnels que le scénario que vous avez rejeté d'ajouter des pylônes, ces pylônes-là auraient été dans l'emprise que détient déjà Hydro-Québec.

985

M. GORDON DEZELAK :

Autant que possible. Je pourrais le vérifier. On pourrait aller au fond de la question, si vous permettez. À nouveau...

990

LE PRÉSIDENT :

En fait, dans le scénario A, je crois, les deux ou trois pylônes qui auraient pu être ajoutés dans le parc D'Argenson auraient été compris dans une emprise existante d'Hydro-Québec.

995

M. GORDON DEZELAK :

À peu de chose près. Je vous demanderais... Je demande la parole à monsieur Mouhoubi, s'il vous plaît.

1000

LE PRÉSIDENT :

Oui, sans problème.

1005

M. KHEIR EDDINE MOUHOUBI :

Re-bonjour! Est-ce qu'on peut juste reprendre l'image, celle de tantôt. En fait, on va revenir avec la conception de tantôt. En fait, c'est le pylône 15 et puis le scénario, en fait le premier

1010 scénario, c'est toujours aérien, on regarde toujours le premier scénario aérien, c'est de prolonger une ligne existante qui est la ligne Viger-Atwater, Viger-Aqueduc qui va aller vers le poste Saint-Patrick, c'est de la prolonger en aérien. C'est ça le premier scénario.

1015 En fait, nous, on a pu faire la ligne souterraine. C'est grâce à la présence du poste Atwater parce qu'en fait, il y a deux lignes : une qui va partir vers le poste Atwater, puis l'autre qui va partir vers le poste Saint-Patrick. Le seul chemin qu'on voit, on voit bien qu'il faut passer en ligne droite. Il faut utiliser des pylônes.

1020 Pourquoi il faut utiliser des pylônes comme ça? Il faut juste expliquer que le pylône 15, il y a deux circuits là-dedans. Il y a Viger-Atwater puis Viger-Aqueduc. Deux circuits, ça veut dire c'est deux lignes. Elles ne peuvent pas passer dans le même pylône. C'est-à-dire qu'il fallait les partager, en fait. Il y a trois fils, ça veut dire un circuit qui va partir à droite, un circuit qui va partir à gauche. C'est pour ça qu'il faut utiliser différents pylônes.

1025 Ça, bien sûr toujours dans l'emprise possible. Parce qu'ici, on ne le voit pas bien à l'écran mais il y a vraiment deux lignes séparées. Et puis ça, c'est une transition des deux pylônes ici. On ne peut pas, il faut vraiment écarter les fils, c'est vraiment très technique je vous dis, mais il faut les écarter. Donc un circuit par là et l'autre circuit de l'autre côté.

1030 **LE PRÉSIDENT :**

Et donc ça, c'est le scénario qui n'a pas été retenu.

M. KHEIR EDDINE MOUHOUBI :

1035 Bien sûr, parce qu'on ne voulait pas planter des pylônes dans le parc D'Argenson.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur le commissaire?

1040 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1045 Je vais m'adresser à l'arrondissement Sud-Ouest, monsieur Villeneuve ou monsieur Lévesque, je ne sais pas lequel des deux qui va pouvoir répondre à la question. Le parc en question, le parc D'Argenson, est-ce qu'il a toujours été un parc dans l'arrondissement ou si avant il avait une autre vocation, ce site-là?

M. SÉBASTIEN LÉVESQUE :

1050 À ma connaissance, non, ça a toujours un parc, de l'information que j'ai. Mais je pourrais faire des recherches plus loin mais je crois qu'historiquement, ça a été un parc.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1055 Donc il y a toujours eu le pylône dans le parc, en fait. Ça n'a jamais été une autre utilisation avant que ce soit un parc ?

M. SÉBASTIEN LÉVESQUE :

1060 À ma connaissance, non, mais je peux vous revenir avec la réponse.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Vous pouvez vérifier ça ?

1065 **M. SÉBASTIEN LÉVESQUE :**

Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1070 Du côté d'Hydro-Québec, depuis combien de temps que le pylône est installé? Est-ce que vous le savez?

M. GORDON DEZELAK :

1075 De souvenir, depuis 1982.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1080 82?

M. GORDON DEZELAK :

Oui, 1982.

1085 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Et avant ça, est-ce qu'il y avait un pylône ?

1090 **M. GORDON DEZELAK :**

À notre connaissance, non.

M. KHEIR EDDINE MOUHOUBI :

1095 Non. La ligne a été construite en 82 en fait.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1100 Je reviens à l'arrondissement. Est-ce que vous, de votre côté, est-ce qu'en 82, 80-82, est-ce qu'il y avait une position par rapport à l'arrondissement face à ce pylône ?

M. SÉBASTIEN LÉVESQUE :

1105 Je vais vérifier, je ne pourrais pas vous dire, mais je vais revenir avec la réponse.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Parfait. Merci.

1110 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez une deuxième question, Madame Kelso?

Mme MYRIAM KELSO :

1115 Oui. J'aimerais savoir pourquoi Hydro-Québec n'enfouit pas les postes électriques à l'abri des intempéries rigoureuses et aux écarts de température extrêmes de notre province? De ce que je sais, c'est beaucoup plus dispendieux d'enfouir, sauf qu'à mon idée, à la longue, les coûts de réparation et d'entretien seraient amortis, si notre réseau est enfoui, bien à l'abri.

1120 **LE PRÉSIDENT :**

Vous parlez des postes ?

1125 **Mme MYRIAM KELSO :**

Des postes et de tout le filage qui se doit d'être remplacé, qu'on puisse le faire à mesure.

1130 **LE PRÉSIDENT :**

Hydro-Québec, quelles sont les différences de coûts que vous avez estimées entre construire des postes intérieurs, extérieurs et enfouir des lignes versus des lignes aériennes ?

1135 **M. GORDON DEZELAK :**

La différence est énorme. Juste pour répondre à la question de madame, en termes de poste souterrain, vous avez mentionné un poste souterrain, il n'y en a qu'un seul ici au Québec, il est ici au centre-ville. Alors il est tout près du siège social et c'est le seul poste souterrain que nous avons en ville.

1140

C'est pour des raisons de coûts qu'on ne le fait pas. C'est faramineux la différence de coûts. Alors c'est le seul, c'est pour des raisons de sécurité et de localisation, sécurité publique. C'est un poste très stratégique dans le centre-ville de Montréal.

1145

L'alternative à avoir un poste souterrain, ça serait de faire des postes intérieurs. Donc un bâtiment, un plus grand bâtiment où on met à l'abri tous les équipements. La même raison, c'est pour une question de coûts. Oui, ça vieillit mieux à l'intérieur mais l'écart en dépense ne justifie pas.

1150

On a quand même fait une étude comparative ici dans notre projet pour regarder une solution, comme j'ai expliqué, qui était la deuxième option qu'on a regardée dans notre scénario pour construire une section à l'intérieur mais du côté du poste Atwater. La différence est de 30 M\$. C'est impossible de justifier ça.

1155

Il faut se rappeler que la conception de nos postes doit rencontrer des critères très stricts et on a trois types de poste qu'on installe pour assurer une homogénéité de notre réseau. Il faut se rappeler que ce qu'on fait ici à Montréal est fait à Québec, est fait dans toutes les grandes régions. Et on a des critères d'admissibilité pour retenir un type de poste versus un autre type de poste.

1160

Dans le cas qui nous concerne, le poste Saint-Patrick, vu la dimension du terrain qui nous est offert de la pétrolière Esso, on parle quand même d'un terrain substantiel d'une assez grande surface, ne justifiait pas la construction d'un poste intérieur tel que le poste de Lorimier, tel que le poste Atwater. Plutôt la solution était de faire un poste semi-compact, ce qu'on propose ici ce soir. Le poste semi-compact, la partie 25 kV est à l'intérieur du bâtiment, le fameux bâtiment qu'on vous

1165 a présenté tout à l'heure, pour garder à l'intérieur à l'abri. Mais pour la partie 315 kV, ce n'était absolument pas justifiable dans le cadre de notre projet pour des raisons de coûts.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1170 J'aimerais peut-être revenir sur un aspect. Vous parlez par exemple des postes, de leur situation, du fait qu'ils sont dans des bâtiments ou non. Dans la décision qui a été portée de la Régie de l'énergie, il y a mention de la problématique des, je dirais, des brouillards, des bruines salées qui proviennent des autoroutes, donc toute la salinité qu'on retrouve, les problèmes de sels et la corrosion que ça peut apporter sur vos équipements. Et vous en parlez pour le poste Atwater. Est-ce que cette problématique-là, on la retrouverait également pour le poste Saint-Patrick ?

1175 **M. GORDON DEZELAK :**

1180 Oui, tout à fait. On considère ça un poste en région d'air salin un peu comme le poste sur les Îles-de-la-Madeleine en raison de la salinité de l'air. Et à ce moment-là, la conception, elle est faite en conséquence. À vrai dire, ce que ça change, c'est les isolateurs, la chaîne des isolateurs, elle est dimensionnée en conséquence, elle est plus longue parce que la pollution qui est déposée sur l'isolateur éventuellement peut créer un arc électrique et causer des problèmes électriques important sur le réseau. À ce moment-là, la chaîne isolante est simplement plus longue et plus robuste.

1185 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1190 Mais qu'est-ce qui va arriver actuellement avec le poste Atwater? Donc il va y avoir des changements aussi qui vont être apportés ?

M. GORDON DEZELAK :

Éventuellement, oui.

1195 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Éventuellement aussi.

M. GORDON DEZELAK :

1200 Oui, c'est prévu.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1205 Et le fait d'avoir des équipements, par exemple tantôt vous parliez du 25 kV, les équipements, transformateurs de 25 kV, c'est ça qui sont enfermés ?

M. GORDON DEZELAK :

1210 Qui sont à l'intérieur, oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

À l'intérieur.

1215 **M. GORDON DEZELAK :**

Oui, tout à fait. Ils sont dans le bâtiment de manœuvre.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1220 Et les 315 sont à l'extérieur.

M. GORDON DEZELAK :

1225 Eux sont à l'extérieur.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1230 Mais pour eux, est-ce qu'il va y avoir un problème ?

M. GORDON DEZELAK :

1235 Comme je vous dis, il y a juste au niveau des condensateurs et certains autres équipements mais c'est uniquement au niveau des isolateurs eux-mêmes. C'est tout. Si vous permettez, notre planificateur ici est beaucoup plus spécialiste que moi là-dedans. Alors je céderais la parole à Olivier Bergeron, si vous permettez.

LE PRÉSIDENT :

1240 S'il vous plaît.

M. OLIVIER BERGERON :

1245 Oui. Dans le fond, je pourrais juste rajouter, les nouveaux équipements pour le poste Saint-Patrick maintenant vont être conçus avec les isolateurs antipollution pour contrer ou du moins ralentir l'effet de l'air salin, ce qui est la partie extérieure dont on parle, dont on fait mention dans le dossier à la Régie. Ces équipements-là datent de quelques années déjà. Donc ces équipements-là n'étaient pas faits avec ces isolateurs-là.

1250 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1255

Est-ce que vous êtes prête pour votre deuxième question?

Mme MYRIAM KELSO :

1260

J'ai posé deux questions.

LE PRÉSIDENT :

1265

Vous avez posé deux questions?

Mme MYRIAM KELSO :

Oui. Je suis prête à retourner me réinscrire. Merci, Monsieur.

1270

LE PRÉSIDENT :

Merci de votre honnêteté. Madame Esther Powers-Girard. Bonsoir, Madame!

Mme ESTHER POWERS-GIRARD :

1275

Bonsoir! Je suis vraiment très impressionnée, je ne voudrais pas commettre d'erreur. Vous avez dit de ne pas faire de préambule et je vais exaucer votre souhait mais... Donc j'ai deux questions.

1280

Ma première question, ça va être sur le pylône du parc D'Argenson aussi. C'est que je voudrais savoir si c'est le seul pylône du Québec qui se couvre de boule de feu quand il y a de la

bruine? Parce que dans le mémoire que j'ai déposé ce soir, j'ai 18 photos où on voit des boules de feu se promener autour du verre du pylône. Donc je me demandais les autres pylônes au Québec, est-ce que c'est pareil ou c'est le seul qui fait ça?

1285

LE PRÉSIDENT :

Et ça se produit dans quelles circonstances?

1290

Mme ESTHER POWERS-GIRARD :

Je l'ai photographié en 2006, une nuit où j'étais allée durant la soirée ramasser des cocottes en bas, sous les pieds des sapins centenaires du parc, puis ça a adonné que ce soir-là, c'était la pleine lune. Alors je suis restée pour photographier le pylône pendant environ quatre heures mais vers 1 h du matin, il a commencé à y avoir une fine pluie et là, le pylône s'est couvert de boule de feu qui tournait entre le verre. Évidemment, j'ai pris 77 clichés du pylône cette nuit-là et il y en a 18 sur lesquels on voit les boules de feu. Je les ai déposées en mémoire à la commission ce soir. Et je me demandais est-ce que c'est le seul qui fait ça? C'est normal? Il a besoin d'être réparé ou est-ce que tous les pylônes au Québec font du feu comme ça?

1295

1300

LE PRÉSIDENT :

Alors Hydro-Québec, est-ce que vous êtes au courant de ce phénomène?

1305

M. GORDON DEZELAK :

Personnellement, je l'apprends ce soir. Je serais vraiment intéressé à voir ces clichés...

1310

Mme ESTHER POWERS-GIRARD :

Vous allez voir, excusez-moi, vous pourrez voir les photos.

M. GORDON DEZELAK :

1315

... absolument, dans un premier temps. Il y a sûrement un phénomène physique qui explique la situation. On va vous revenir avec une réponse, je ne l'ai pas ici.

LE PRÉSIDENT :

1320

Mais est-ce que c'est une situation qui est courante à votre avis?

M. GORDON DEZELAK :

1325 Sûrement pas. Sûrement pas. Mais comme je vous dis, nous allons vérifier. Je prends note
évidemment du commentaire. C'est la première fois j'entends ça. Nos installations sont sécuritaires,
nos postes sont sécuritaires. Que là ça se produise dans le cadre d'une petite pluie, il y a un
phénomène à expliquer, on va aller au fond de la chose, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

1330

D'accord.

Mme ESTHER POWERS-GIRARD :

1335 J'ai déposé l'ensemble des photos pour qu'on puisse voir et les 18 photos sur lesquelles on
voit...

M. GORDON DEZELAK :

1340 C'est vraiment la première fois que j'entends parler de ça, de ce problème-là. Alors je suis
intéressé d'approfondir.

LE PRÉSIDENT :

1345

Parfait. Madame, normalement, on rend les mémoires publics plus tard.

Mme ESTHER POWERS-GIRARD :

1350

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1355 Mais si vous voulez, est-ce que vous nous autorisez à donner votre mémoire tout de suite à
Hydro-Québec?

Mme ESTHER POWERS-GIRARD :

1360 Oui, oui, bien sûr. C'est qu'à cause des règles que j'avais comprises, j'avais plusieurs
questions qui m'ont été difficile à réussir à écrire. Alors je ne pensais pas réussir à les dire de vive
voix. J'en ai une ce soir qui est comme la question fondamentale que je voulais poser, mais compte
tenu que j'ai lu les 150 pages du document qui a été déposé, qui est vraiment minutieux et très bien

fait, mais il n'y avait aucune réponse aux questions que je me posais, je pensais que c'était mieux que tout le monde puisse avoir mon mémoire le plus vite possible pour qu'on puisse savoir de quoi on est en train de se parler.

1365

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Mais, écoutez, on va regarder votre mémoire et on a votre autorisation, si on décidait de le remettre immédiatement à Hydro-Québec.

1370

Mme ESTHER POWERS-GIRARD :

Mais ça me ferait plaisir parce que je pense que si eux n'ont jamais eu l'occasion de voir ces photos-là, des photos de même, c'est l'occasion actuellement que tout le monde puisse les voir puis se répondre qu'est-ce que ça peut être.

1375

LE PRÉSIDENT :

Excellent.

1380

Mme ESTHER POWERS-GIRARD :

Donc ce que j'ai dit, c'est je les ai prises en 2006, une nuit en 2006 quand je me promenais dans le parc. Donc on comprend que je suis résidente de Pointe-Saint-Charles et ma maison est sur une rue perpendiculaire au parc D'Argenson.

1385

LE PRÉSIDENT :

O.K. Votre deuxième question ?

1390

Mme ESTHER POWERS-GIRARD :

Ma deuxième question, elle va peut-être vous surprendre mais j'ai compris qu'on avait le droit de poser les questions qu'on voulait.

1395

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait.

Mme ESTHER POWERS-GIRARD :

1400

Alors c'est quel sera le pourcentage de contribution du poste Saint-Patrick à l'excédent de la capacité électrique du réseau pendant la canicule de 2019, en supposant celle-ci à 41 degrés Celsius. Vous avez dit pas de préambule, donc je n'ai pas pu expliquer pourquoi j'ai pensé à ça.

1405

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes très sage, j'apprécie. Est-ce que la question est suffisamment claire sans préambule ?

1410

M. GORDON DEZELAK :

Pas tout à fait, non.

LE PRÉSIDENT :

1415

Pouvez-vous répéter la question ?

Mme ESTHER POWERS-GIRARD :

1420

Oui, je vais répéter la question. Ensuite...

LE PRÉSIDENT :

1425

En fait, allez-y avec un préambule, je pense que la question est technique. Donc...

Mme ESTHER POWERS-GIRARD :

1430

D'accord. Voyez-vous, la vie comme elle est, on ne choisit pas vraiment et moi, j'ai une santé qui est très fragile et qui a beaucoup hypothéqué ma vie et qui fait que les écarts de température, très froid l'hiver et très chaud l'été me sont extrêmement pénibles. Et quand j'ai vu les compteurs intelligents d'Hydro-Québec qui prennent en feu, qui mettent l'incendie dans les maisons, puis il y en a 10, puis c'est toujours pas grave, j'ai commencé à beaucoup m'inquiéter sur mon air climatisé, de la perdre l'été et que ce ne soit pas grave que je meure dans ma maison, que je vais me faire répondre juste que : « Bien, c'est que vous n'êtes pas la onzième encore » ou bien en tout cas.

1435

Donc j'ai pensé à regarder le projet en fonction du réchauffement climatique parce qu'en 2013, il a fait 38 degrés Celsius et j'ai eu très chaud. Donc j'ai commencé... Hydro-Québec

1440 TransÉnergie nous avait expliqué qu'en remontant les lignes, on remontait la capacité thermique de l'installation. Là, j'ai commencé à me poser la question : et les transformateurs, est-ce que c'est pareil? Ce n'est pas en les remontant sûrement mais en les grossissant ou quelque chose. C'est ça mon mémoire que j'ai écrit, il tourne autour de ça. Et la question fondamentale, après toutes mes sous-questions, c'est : le poste va être mis en service en 2019. Quand on va le mettre en service, est-ce que lui va contribuer à la robustesse, à la capacité du réseau de prendre le réchauffement climatique ou bien donc quand il va être mis en service, il va être comme les anciens vieux postes qui, eux, je me pose des questions sur leur capacité thermique. Parce qu'il y a deux ans, ça avait été très difficile. D'où ma question.

1450 Quel sera le pourcentage de contribution du poste Saint-Patrick à l'excédent de la capacité électrique du réseau ? Parce que je pense que le réseau, il devrait tenir, avoir plus de capacité que ça va être la charge cette année-là durant l'été. Alors j'ai compris que l'hiver, il n'y a pas de problème. Mais quand j'étais jeune fille, moi, il y avait des voitures qui avaient des radiateurs qui ne tenaient pas les canicules à l'été, puis il fallait rouler à tombeau ouvert, on baissait les fenêtres le plus bas puis on mettait la chaufferette, on la poussait au bout. Puis là, on pensait qu'on allait se rendre à destination avant qu'il y ait une surchauffe critique du moteur. Alors là, je me suis dit peut-être que les transformateurs d'Hydro-Québec actuellement, ils sont de même, mais qu'on ne nous le dit pas à cause du fait que les compteurs, eux autres, ils fendent mais ce n'est pas grave, c'est la base qui fond.

1460 Ça fait que là j'ai commencé à penser que peut-être qu'une dame de mon âge est rendue obligée de faire le travail que les ingénieurs sont supposés faire.

LE PRÉSIDENT :

1465 Alors Monsieur Dezelak, je vois deux volets à la question. Le poste Saint-Patrick va permettre de répondre à un accroissement de la demande dans la région. Pouvez-vous nous montrer peut-être un tableau pour nous montrer comment le poste Saint-Patrick permet de répondre à cet accroissement de la demande, de répondre à ça.

1470 Et deuxièmement, est-ce que les postes nouvellement constitués et peut-être les anciennement constitués sont capables de prendre une élévation de la température moyenne ou les pointes l'été.

M. GORDON DEZELAK :

1475 Alors si vous permettez, j'ai un document d'appui pour vous présenter une diapositive. Et en même temps, je répondrais à la deuxième partie de la question. Évidemment, l'ensemble des postes que l'on fait vient contribuer à rehausser la capacité de notre réseau. Alors on a un réseau

1480 qui est de plus en plus performant, de projet en projet que l'on fait. Il faut se rappeler que notre réseau électrique, c'est comme une toile d'araignée, tout est ramifié. Alors on s'aide globalement tout le projet.

1485 Actuellement, vous vivez dans une région desservie par le poste Atwater, je présume, qui lui, c'est un poste vraiment d'ancienne génération. Aujourd'hui, les équipements des nouveaux postes sont beaucoup, beaucoup plus performants et dégagent beaucoup moins de chaleur et donc beaucoup moins d'effet de température, surtout l'été, donc sont beaucoup plus performants. Le fait qu'on rehausse le niveau de tension, on peut transiter beaucoup plus de courant si on a un réseau beaucoup plus robuste et performant.

1490 Maintenant, par rapport à l'augmentation de la charge et le pourcentage, vous souhaitez connaître le pourcentage relié à la diminution des îlots de chaleur, ce calcul-là, je ne l'ai pas précisé. Si vous y tenez, on peut revenir.

Mme ESTHER POWERS-GIRARD :

1495 Mais moi, ce n'est pas la question que j'ai posée. La question que j'ai posée, ce n'est pas si le poste dégage de la chaleur. La question que j'ai posée, c'est à cause du réchauffement climatique, que je n'ai pas vu dans le document, on ne parle pas de réchauffement climatique. À cause du réchauffement climatique, c'est l'ensemble de Montréal, du Québec et de la planète qui va être plus chaud. Pas juste le poste.

1500 Donc moi, la question que je pose, ce n'est pas la charge d'hiver, c'est la charge d'été. Parce que l'été, il y a la climatisation et il y a aussi les écrans informatiques que maintenant chez MacDonald et puis dans le métro, il y a des écrans informatiques qui sont installés partout, puis quand on met notre main dessus, ça chauffe. Ça veut dire que l'hiver, les écrans informatiques, ils enlèvent la chaleur, ils enlèvent du chauffage mais l'été, ils impliquent de mettre de la climatisation.

1510 Et en plus, pour être très précise, je ne m'inquiète pas de l'hiver parce que je suis chauffée au gaz naturel. Je m'inquiète de l'été à cause de ma climatisation. La charge d'été du réseau et la capacité de l'équipement l'été, à la pointe de l'été.

LE PRÉSIDENT :

1515 Les modèles climatiques que vous utilisez vous permettent-ils de conceptualiser ou d'utiliser des équipements qui vont résister à une augmentation de la chaleur moyenne l'été ?

M. GORDON DEZELAK :

Tout à fait. Mais il faut rappeler que la charge la plus importante, elle est l'hiver. La pointe d'été est plus faible.

1520

Mme ESTHER POWERS-GIRARD :

Je n'ai pas le droit d'argumenter mais je vous répète que ma question que j'ai posée, c'est l'été. Ce n'est pas à savoir que la charge l'hiver est plus que l'été. C'est les voitures que je conduisais quand j'étais jeune, l'hiver, elles allaient parfaitement. C'était l'été qu'elles n'allaient pas bien.

1525

LE PRÉSIDENT :

Donc on comprend que la pointe de l'été est moins haute que la pointe de l'hiver. Mais est-ce que vos équipements, à cause de la chaleur ambiante, pourraient être affectés par cette chaleur ambiante et donc être moins en mesure de répondre à la pointe de l'été.

1530

M. GORDON DEZELAK :

Que nos équipements seraient moins performants lorsqu'on a des températures très élevées, je vous dirais que non. Ils sont conçus pour fonctionner à 40 degrés, 45 degrés C.

1535

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1540

M. GORDON DEZELAK :

Alors on ne prévoit pas de panne lorsqu'il fait chaud. C'est plus l'inverse, c'est l'hiver le problème chez nous.

1545

LE PRÉSIDENT :

Puis peut-être terminer avec le...

1550

M. GORDON DEZELAK :

Ça, évidemment, c'est le calcul de l'évolution de la charge dans le temps. Et évidemment, c'est fait selon des modèles mathématiques de consommation. Et à ça, il y a la consommation de l'industrie, des résidences, en fonction d'une consommation moyenne journalière d'une habitation

1555

1560 chauffée à l'électricité. Alors on voit très bien que là, actuellement, nous allons à partir de 2016 bientôt dépasser la capacité limite de transit, la puissance installée au poste Atwater, d'où le besoin de notre projet actuellement pour justement faire face à cette augmentation de la demande. Si on ne fait rien, là vous risquez d'avoir des pannes avec votre climatiseur, c'est presque garanti.

Alors c'est un petit peu le principe qu'on essaie d'énoncer. Il y a un besoin, il y a une demande, il y a une augmentation de la demande dans le secteur. La solution, c'est d'ajouter les équipements qui est le poste Saint-Patrick.

1565 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci.

1570 **Mme ESTHER POWERS-GIRARD :**

Je ne trouve pas que ça répond à ma question. Ça répond de la même façon que les compteurs, c'est la base. Monsieur a dit 40 ou 45 degrés. C'est une grosse différence. Je voudrais savoir, est-ce qu'on peut avoir la réponse avec une norme Hydro-Québec, qu'il nous explique qu'est-ce que c'est. C'est ça ma question. Je veux avoir une vraie réponse.

1575 **LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez donc les spécifications techniques des transformateurs.

1580 **Mme ESTHER POWERS-GIRARD :**

1585 Oui, oui, c'est ça. Et dans le mémoire que j'ai déposé, il y a l'ensemble des petites questions qui menaient à cette grande question-là. Donc c'est comme une question difficile à répondre d'un gros morceau, mais il y a les petites réponses qui peuvent se donner avec des réponses... Des vraies normes. Ce que j'entends, c'est monsieur veut me rassurer. C'est une bonne intention mais ça ne me rassure pas du tout. Ce qui me rassurerait, c'est d'avoir la vraie réponse.

LE PRÉSIDENT :

1590 Je comprends que la vraie réponse, c'est les spécifications techniques des équipements.

Mme ESTHER POWERS-GIRARD :

1595 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

C'est possible de déposer ?

1600 **M. GORDON DEZELAK :**

Tout à fait. On va vous fournir les spécifications techniques de tous les équipements. Il n'y a aucun problème. Mais je n'ai pas ça en tête, vous comprendrez.

1605 **LE PRÉSIDENT :**

Ce sera déposé.

Mme ESTHER POWERS-GIRARD :

1610

C'est évident qu'on ne peut pas avoir la réponse ce soir. C'est une question compliquée comme ça.

LE PRÉSIDENT :

1615

Dès qu'on le reçoit normalement dans les 48 heures, ça va être déposé sur le site du BAPE.

Mme ESTHER POWERS-GIRARD :

1620

Merci beaucoup. J'avais une troisième question mais je dois refaire la file, j'imagine, pour revenir.

LE PRÉSIDENT :

1625

Oui, voilà. S'il vous plaît.

Mme ESTHER POWERS-GIRARD :

1630

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1635

Merci, bonne soirée. Avant de passer à la prochaine intervention, l'arrondissement nous dit que vous êtes en mesure de répondre sur la date de création du parc D'Argenson.

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

1640 Bonsoir, Monsieur le président! En fait, la création du parc est reliée évidemment à la période d'industrialisation du secteur qui s'est échelonnée entre les années 1876 et 1930 et à ce moment-là, avec le lotissement des terres des Sulpiciens, le parc Monahan, aujourd'hui connu sous le parc Marguerite-Bourgeoys, a été créé en 1922. Le terrain de jeux Fafard, on est tous dans le même secteur, a été créé en 1932 et ensuite, le parc Le ber et le parc D'Argenson. Donc on estime qu'à la fin des années 30, le parc D'Argenson a été créé.

1645 **LE PRÉSIDENT :**

Et selon vous, est-ce qu'il avait la superficie qu'il a actuellement ou est-ce que c'était confiné à la portion baseball?

1650 **M. SYLVAIN VILLENEUVE :**

On va devoir vérifier au niveau du cadastre. On a tout l'historique au niveau des opérations cadastrales. On va vérifier les superficies par rapport à ce qu'il a actuellement en termes de dimension et ce qu'ils étaient au moment de leur création.

1655 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci beaucoup. Donc j'appellerais maintenant monsieur Philippe Sater.

1660 **M. PHILIPPE SATER :**

1665 Bonsoir! Moi, j'habite en face du parc, donc je suis citoyen à la Pointe depuis plusieurs années déjà. Je suis ici parce que, bon, étant résident en face du parc, je l'utilise à tous les jours, puis ça m'a vraiment frappé l'impact que ça a eu juste couper ces arbres-là. Je pense ce n'était même pas décoratif, ils étaient juste là. Ils ont poussé avec le temps puis on s'y était habitué. J'ai parlé à au moins une dizaine de mes voisins, on était tous un petit peu à l'envers de voir les arbres disparaître. Ça a l'air de rien mais ça fait partie de la vie du quartier. Même des voisins qui étaient assis en émoi sur les troncs d'arbre coupés. Puis c'est à ce moment-là, en parlant aux voisins, que j'ai appris le projet. J'ai dû probablement pas lire les envois d'Hydro informatifs, etc.

1670 Puis j'ai regardé brièvement, il y a comme un dossier de 130 pages que vous avez publié avec tous vos plan A, plan B, projet A, projet B, je ne suis pas sûr comment vous les appelez, puis il y a une chose que je ne comprenais pas, puis je sais que vous y avez répondu, je m'excuse, mais je ne comprends pas pourquoi il faut avancer pour reculer. L'impression que j'ai – je parle de la ligne de 325 kV qui est tracée en vert sur votre plan et le fameux pylône numéro 15 – l'impression que j'ai, c'est

qu'étant donné que c'est une structure déjà existante, on veut sauver de l'argent et que quand on a dessiné le projet, on était, j'ai l'impression, à quelques mètres de la possibilité de juste le remplacer. Mais comme il était juste en dehors de la zone, on n'a pas été considéré.

1680 Et ensuite, il y a un mot que vous avez utilisé, que je n'ai pas compris, pylône d'arrêt. Est-ce que c'est parce que la ligne arrêtrait ou est-ce que ça a une autre utilité technique? Puis est-ce qu'il y a une perte d'énergie dans cette zone-là où est-ce qu'elle traverse la ligne de chemin de fer puis qu'elle revient? Est-ce que ça ne serait pas du gaspillage? Je ne sais pas s'il y a une façon d'optimiser.

1685 Donc ma question, ma première question est en rapport direct à ce pylône-là. Puis ce que j'ai observé, moi, en tant que voisin du pylône direct, c'est que ça cause plus de mal que de bien, malgré le fait que je comprends très bien qu'on va construire un nouveau poste pour servir la population. Ça, je le comprends parfaitement bien. Mais je ne comprends pas comment ça peut aussi nous servir de faire un aller retour puis endommager et l'esthétique visuel, potentiel de santé peut-être, et
1690 évidemment les plantes. Puis même des projets futurs de développement ultérieur de ce parc-là, puisque si on enlève le pylône, on va pouvoir utiliser le parc à plein d'autres escients. Donc je m'excuse si ma question est longue, j'espère qu'elle est claire.

LE PRÉSIDENT :

1695 Parfait. Donc peut-être qu'Hydro vous pourriez nous mentionner pourquoi à l'origine le pylône dans le parc D'Argenson avait été jugé nécessaire plutôt que de passer directement du 14 au 16. Et encore une fois aujourd'hui, quelle est la pertinence de faire un peu justement cet aller-retour qui semble nous éloigner de la ligne droite.

1700 **M. GORDON DEZELAK :**

Alors on va reprendre la même diapositive qu'on a sortie tout à l'heure, s'il vous plaît. Et j'inviterais de la même façon l'ingénieur de projet ligne, monsieur Mouhoubi, si vous permettez,
1705 Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait.

1710 **M. GORDON DEZELAK :**

D'abord en expliquant aussi qu'est-ce qu'un pylône d'arrêt.

M. KHEIR EDDINE MOUHOUBI :

1715

Oui. Re-bonjour, Monsieur le président. Juste montrer la photo du pylône d'arrêt, le pylône D'Argenson. En fait, pourquoi on l'appelle pylône d'arrêt? Parce qu'il arrête. C'est tout à fait par rapport aux conducteurs. Si on revient juste à celle d'avant entre le 11 et le 15, vous voyez au niveau du 11, ici on appelle ça un pylône d'arrêt et puis d'angle. Ça veut dire c'est les conducteurs qui arrêtent. En fait, ils sont coupés, les conducteurs.

1720

M. GORDON DEZELAK :

C'est un changement important de direction. C'est pratiquement un angle droit que vous avez contrairement aux autres pylônes qui font simplement supporter les conducteurs, qui sont...

1725

M. PHILIPPE SATER :

L'aqueduc puis Atwater. C'est ça?

1730

M. GORDON DEZELAK :

Exactement.

1735

M. KHEIR EDDINE MOUHOUBI :

C'est ça, exactement. Donc ici, c'est pour ça qu'on parle de pylône d'arrêt. En fait, il faut regarder les conducteurs. Les conducteurs, si on revient ici au pylône 14, c'est possible la photo, pylône suspension, vous voyez ici les conducteurs, ils sont continus. Ils ne sont pas coupés. Donc c'est ça un pylône de suspension, ils sont juste suspendus. C'est ça la différence.

1740

M. PHILIPPE SATER :

Je peux clarifier juste rapidement?

1745

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. PHILIPPE SATER :

1750

Donc j'ai bien compris qu'on veut utiliser une structure existante puis c'est pour ça qu'on repasse comme ça, pour sauver un peu de sous plutôt que de retransférer toute l'électricité de l'autre côté du...

M. GORDON DEZELAK :

1755

Exactement. C'est pour des raisons purement économiques qu'on utilise les infrastructures existantes. On fait toujours ça. Tous nos projets, c'est comme ça. C'est-à-dire que nos besoins sont limités par le poste. Maintenant, on évalue l'impact sur nos lignes mais on ne modifie pas tout le réseau des lignes avoisinantes. Malheureusement, ce n'est pas comme ça qu'on fait les projets. On n'est pas en mesure de justifier nos projets. Donc évidemment, c'est pour des raisons économiques qu'on en arrive à ça.

1760

LE PRÉSIDENT :

1765

Merci. Commissaire ?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1770

Monsieur Dezelak, est-ce qu'on peut revoir le plan, s'il vous plaît, où ce qu'on voit les lignes? Comme ça, parfait. Les arbres qui ont été coupés, est-ce que vous pouvez nous dire à quel endroit ils sont situés? Est-ce qu'ils sont dans la ligne entre le 14 et le 15 ou 15 ou 16?

M. GORDON DEZELAK :

1775

C'est dans le secteur du pylône 15, autour du pylône 15 dans le parc.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1780

Mais dans quel axe? C'est quelle ligne où on les voit? Ils ont été coupés, ils sont en dessous d'une ligne mais c'est laquelle ?

M. GORDON DEZELAK :

1785

Si vous permettez, Christine Vadeboncœur qui est notre... Va répondre à la question, si vous permettez.

Mme CHRISTINE VADEBONCŒUR :

1790 Donc si on regarde, Monsieur le président, Monsieur le commissaire, sur la diapo ici, les arbres qui ont été coupés sont dans le parc D'Argenson autour du pylône 15, en direction du 15 et du 16. Pardon, du côté... Proche du 14, il n'y a pas eu de coupe. C'est principalement autour du 15.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1795 Donc c'est entre le 15 et le 16 actuels.

Mme CHRISTINE VADEBONCŒUR :

1800 Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1805 Ici, avec le déplacement qui est prévu, est-ce que ces arbres-là avaient aussi à être coupés? Parce qu'actuellement, on pense, on envisage déplacer le pylône 16.

Mme CHRISTINE VADEBONCŒUR :

1810 Le pylône 16 dans le cadre du projet est déplacé de quelques mètres et reconstruit à côté.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1815 Donc est-ce que ces arbres étaient en dessous des lignes aussi? Est-ce qu'ils devaient être coupés quand même, même avec le déplacement ?

Mme CHRISTINE VADEBONCŒUR :

1820 Oui, parce que les arbres ont été coupés dans le cadre du programme de maîtrise de la végétation. Ils sont... Aurait été coupés, que le projet du poste Saint-Patrick se réalise ou non.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Même sans projet, il devait y avoir cette coupe d'arbres là.

Mme CHRISTINE VADEBONCŒUR :

1825 Effectivement.

M. GORDON DEZELAK :

1830 Exactement. Ce sont des travaux qui étaient planifiés même à faire l'année passée. Alors on a pris un retard dans les travaux de maîtrise de la végétation et il était important pour nous de faire ces travaux-là avant la pousse du printemps. Alors malheureusement, ça semble coïncider avec le projet mais c'est totalement indépendant de notre projet. C'est des travaux qui auraient dû être réalisés à l'automne dernier.

1835

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1840 J'aimerais, si je peux me permettre, Monsieur Sater, vous avez parlé d'un projet dans le parc D'Argenson, ça fait plusieurs fois qu'on entend ça ce soir. Ça s'adresse peut-être à l'arrondissement Sud-Ouest, monsieur Villeneuve ou monsieur Lévesque. on parle depuis tantôt d'un projet pour les jeunes dans le parc D'Argenson. Qu'est-ce qu'il en est de ce projet-là? C'est quel type de projet dont on parle dans le parc ?

1845

M. SÉBASTIEN LÉVESQUE :

1850 Actuellement, ce qui est prévu comme installations dans le parc, hormis le terrain de baseball qui est existant, c'est l'implantation d'un *skate park*. La problématique que l'on a actuellement et on a fait faire des relevés environnementaux et qualité du sol et les coûts pour l'installation de ce type d'équipement-là sont assez dispendieux. Donc tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas trouvé le financement nécessaire pour pouvoir aller de l'avant avec le projet, le projet est comme sur la glace, si vous voulez. Mais effectivement, il est prévu d'installer un équipement sportif de ce type-là dans ce parc-là.

1855

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

 Mais est-ce que vous avez une idée de l'endroit où il serait situé ?

M. SÉBASTIEN LÉVESQUE :

1860 Oui. Il serait situé en bordure de la rue D'Argenson, entre si vous voulez le pylône existant et une station météorologique qui est incluse dans ce parc-là.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1865 Est-ce que les emprises sont respectées par rapport aux lignes électriques?

M. SÉBASTIEN LÉVESQUE :

1870 Oui, tout à fait. En tout cas, ça va être pris en compte lorsqu'on va le mettre en place mais on a l'espace nécessaire pour pouvoir le faire.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1875 Monsieur Dezelak, c'est quoi les emprises par exemple dans un cas comme celui-là? Pour une ligne, on parle de 36 mètres. Autour d'un pylône, est-ce qu'il y a une emprise qui doit être respectée, une zone en fait qui doit être dégagée?

M. GORDON DEZELAK :

1880 Dans l'emprise, l'emprise est prévue être multi usages. Alors évidemment, on va devoir analyser le dossier dans le détail mais à première vue, il n'y a pas de problème pour la santé vu le dégagement des champs électriques et des champs magnétiques.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1885 Non, mais ce que je veux dire, est-ce qu'il peut y avoir une construction dans l'emprise ou non?

M. GORDON DEZELAK :

1890 Normalement, non, pas une construction, pas physiquement un bâtiment, parce qu'il faut permettre en tout temps l'accès à la ligne pour permettre l'entretien. Mais on peut quand même avoir des installations légères dans l'emprise quand même. Alors évidemment, c'est un dossier qui va devoir être analysé plus en profondeur.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1900 Donc ma compréhension, ça s'adresse aux deux côtés, l'installation d'un *skate park* dans le parc D'Argenson qui pourrait potentiellement se situer en partie dans l'emprise de ligne serait potentiellement acceptable dans les normes d'exploitation d'Hydro-Québec.

1905 **M. GORDON DEZELAK :**

Évidemment, il faudrait avoir plus de détails pour voir, comme je vous dis. Donc on analysera lorsqu'on aura la demande.

1910 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Avez-vous une seconde question ?

1915 **M. PHILIPPE SATER :**

Oui. Ma seconde question est encore une fois relative à la ligne D'Argenson. Il y a les pylônes 11 à 15. Tout à l'heure, vous avez dit, Monsieur Dezelak, je me permets de l'adresser, si vous permettez, que si on déplaçait le 15, il fallait revoir le 14, puis si on revoyait le 14, il fallait peut-être revoir le 13, peut-être le 12, peut-être le 11.

1920

Donc j'ai cru comprendre qu'il y avait peut-être une zone de gris par rapport au budget. Ensuite, j'ai été surpris de voir que vous avez parlé d'environ 7 M\$, 7 à 10 M\$. Alors je me demande, est-ce qu'il y a eu réellement un budget réel qui a été fait ou c'est un estimé? Comment est-ce qu'on arrive? Est-ce que c'est 7 à 10 M\$ pour le 15 seulement ou est-ce que c'est pour du 11 au 15? C'est quoi l'ordre de grandeur des chiffres, si je peux poser cette question-là. Je ne sais pas si on peut y répondre.

1925

LE PRÉSIDENT :

On peut la poser, on va voir si on peut y répondre.

1930

M. PHILIPPE SATER :

Merci.

1935

M. GORDON DEZELAK :

Monsieur le président, remplacer un pylône, c'est de l'ordre de 2 M\$ le pylône. Donc on l'a analysé quand même assez en détail, suffisamment en détail, mais quand on fait le cumul des interventions qu'on a à faire, on sait très vite qu'on a arrêté d'approfondir la solution, vu la somme qui était impliquée. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas les données exactes trois chiffres après le point aujourd'hui, considérant que le préliminaire que nous avons calculé faisait en sorte que c'était totalement injustifiable. Il faut se rappeler que nos projets sont soumis à la Régie de l'énergie et à ce moment-là, ça ne rentrerait pas dans le cadre d'acceptabilité émis par la Régie de l'énergie.

1940

1945

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1950

M. PHILIPPE SATER :

Est-ce que les possibilités que ça touche 11, 12, 13, 14 sont très élevées ou très faibles? Puis si elles sont faibles, est-ce qu'on pourrait à ce moment-là regarder plus en détail? Est-ce que c'est possible?

1955

M. GORDON DEZELAK :

Les possibilités sont relativement élevées qu'ils doivent être modifiés.

1960

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. PHILIPPE SATER :

1965

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1970

J'appellerais madame Jocelyne Bernier.

Mme JOCELYNE BERNIER :

Bonsoir!

1975

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

1980

Mme JOCELYNE BERNIER :

Je ne sais pas si... Est-ce qu'on pourrait voir toujours le même plan de tout à l'heure avec les lignes, s'il vous plaît. J'ai deux... Je ne suis pas toujours convaincue et peut-être je voulais poser une autre question mais tout l'échange me soulève une deuxième question. Le poste d'Hydro-Québec qui

1985 est à proximité de la voie principale du Canadien National, vous savez, cette voie-là, elle comporte plusieurs courbes. Regardez là, O.K.? Et par le poste de Saint-Patrick, vous savez qu'on a eu deux déraillements dans le secteur à Pointe-Saint-Charles : un en 2001, un en 2011. Si on continue, l'ouverture de la nouvelle ligne d'Hydro-Québec va coïncider avec un autre déraillement.

1990 Les trains sont de plus en plus longs et lourds et quand ils arrivent au freinage dans les courbes, parce qu'il y en a d'autres là, c'est ce qui a causé, la vitesse et l'entrechoc, c'est ce qui a causé des déraillements. Heureusement, ce n'était pas des wagons de pétrole en 2011, c'était d'autres produits pas dangereux. Mais on installe, on fait une installation électrique à proximité de la voie principale du CN dans une zone qui est extrêmement délicate compte tenu qu'il y a plein de courbes pour aller après au pont Victoria qui est le passage pour traverser le Saint-Laurent.

1995 Alors je me demande si ces considérations-là ont été prises en compte dans les évaluations d'Hydro-Québec? J'aime mieux que ce soit de la prévention du risque que de payer des coûts après, je ne sais pas, l'effet d'un déraillement ou de produits, parce qu'il se transporte toutes sortes de choses sur cette voie-là proche de lignes électriques, même si elles sont relativement élevées, est-ce que c'est des éléments qui ont été pris en compte dans les analyses d'Hydro-Québec ?

2000

LE PRÉSIDENT :

2005 Monsieur Dezelak, est-ce que votre analyse de risque tient compte du passage des trains?

M. GORDON DEZELAK :

2010 Oui, elle en tient compte. Il faut se rappeler qu'il est fréquent que nos lignes électriques cohabitent avec les voies ferrées. Partout un grand réseau routier de chemin de fer au Québec, c'est souvent, on cohabite avec les lignes électriques. C'est un facteur de risque qu'on assume. Souvent, c'est la disponibilité de terrain et on cohabite avec les infrastructures chacun.

2015 Maintenant, quant au risque par rapport au poste Saint-Patrick, si vous permettez, la partie du poste Saint-Patrick ici, à proximité du CN, les équipements qui sont installés dans le poste ne sont pas des équipements que je dirais hautement stratégiques comme un transformateur ou le poste ou le bâtiment lui-même. Ce sont des équipements, soit, importants, oui, mais pas de là à causer une problématique pour la sécurité des concitoyens. Donc c'est un fait, je me veux rassurant à ce point de vue là. Donc par rapport aux équipements qui sont stratégiques. Les transformateurs, ils sont le long du bâtiment qui est plus à l'autre extrémité du poste.

2020

Mme JOCELYNE BERNIER :

2025 Si je peux juste me permettre, je comprends puis je pense que c'est logique que les voies de transmission électriques suivent les emplacements soit de voies ferrées ou d'autoroutes mais il y a quand même une configuration particulière des voies ferrées dans le secteur et on est en zone densément peuplée, donc en zone urbaine qui est établie avec une densité assez importante. Ce n'est pas comme on suit une autoroute ou une voie ferrée. La voie ferrée, elle tourne. Vous en voyez juste un petit bout mais vous ne voyez pas tout. Elle a plein de courbes dans le secteur. Alors je voudrais juste attirer l'attention sur ce fait-là. Ce n'est pas comme une zone qui suit une ligne droite.

2030 En tout cas, c'est juste en complément de ma première question, j'aimerais qu'on prenne en compte cette...

LE PRÉSIDENT :

2035 Avez-vous une étude, une analyse de risque spécifique à l'enjeu de la ligne de train que vous pourriez déposer ?

M. GORDON DEZELAK :

2040 On n'a pas fait d'analyse de risque spécifiquement pour le projet Saint-Patrick. Comme je vous dis, c'est de façon usuelle, c'est très courant qu'on ait des structures de poste le long ou des lignes le long des voies ferrées. Donc non, on n'a pas ça.

Mme JOCELYNE BERNIER :

2045 Si je peux me permettre, ça m'amène à ma deuxième question. Quand vous regardez le plan, vos lignes de transport, le pylône 15, il traverse deux fois la voie ferrée. Le poste, j'ai compris que les équipements névralgiques étaient plus loin de la voie ferrée. Mais je reviens toujours, j'ai de la difficulté à comprendre. Vous avez une partie qui est souterraine et vous gardez une partie aérienne, d'une part. Bon, on a parlé de l'enfouissement des postes comme tel qui pouvait être coûteux. Vous en enfouissez une partie de la ligne entre le poste Atwater et le poste Saint-Patrick, d'une part. D'autre part, vous démantelez le pylône numéro 16 pour faire un autre pylône ou en tout cas le déplacer. Mais pourquoi vous ne démantelez pas le pylône numéro 15 dans le parc D'Argenson puis vous mettez à la place comme pylône d'arrêt, à la place du numéro 14. Vous n'auriez pas besoin de tout changer la 11, 12, 13. Vous mettez le pylône d'arrêt là, l'angle va être beaucoup moins grand et vous pourriez rejoindre le pylône probablement 17 en le déplaçant. En tout cas, si je regarde les distances, c'est à peu près équivalent au point entre les autres.

2050

2055

2060 C'est deux volets à ma question. Il y a une portion de ligne qui est déjà enfouie, je peux comprendre que d'enfouir toute la ligne aérienne, on parle de coûts importants, mais dans le secteur

proche des postes, est-ce qu'il est possible d'enfouir plus? Et deuxièmement, est-ce qu'il serait possible, au lieu de démanteler le 16, qu'on démantèle le 15 puis qu'on mette un pylône d'arrêt au 14? En tout cas, il me semble qu'il y a des... Parce que vous voyez, les préoccupations sont très présentes. Alors c'est ma question.

2065

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dezelak?

2070

M. GORDON DEZELAK :

On parle toujours du même pylône. Ces analyses-là ont été faites comme on vous a expliqué tout à l'heure. On a tout fait pour voir à directement passer du pylône 14 au pylône 16 directement pour éviter le pylône 15. Il y a des problèmes de construction assez importants associés à la construction du pylône 14 vu l'encombrement des services qui sont tout autour. On a parlé tantôt du CN, on a parlé des infrastructures de conduite Saint-Pierre, le canal Saint-Pierre, la chute à neige.

2075

La raison pour laquelle on ne peut pas non plus enfouir une grande portion de ligne, c'est que ça prend ce qu'on appelle un poste aéro-souterrain pour faire la transition entre la partie aérienne et souterraine. Dans le cadre de la portion de ligne qui va directement à Saint-Patrick, la partie souterraine, on a l'occasion d'avoir déjà cette infrastructure qui existe dans le poste Atwater actuellement. Mais pour enfouir la deuxième ligne, la portion aérienne, l'enfouir, ça prendrait le poste aéro-souterrain que j'ai mentionné tout à l'heure et le seul emplacement possible, c'est dans le parc D'Argenson. Et pour ça, j'aimerais appeler la diapositive 122, s'il vous plaît.

2080

2085

La partie en bleu, c'est le poste aéro-souterrain que je mentionnais. Malheureusement, ça a une dimension assez considérable, on parle de 45 mètres par 32 mètres. Ça prend pour ainsi dire toute la superficie du terrain du parc D'Argenson, une grande partie, disons. Et cet emplacement-là est requis parce que ça me prend un dégagement de 86 mètres entre le pylône dû aux câbles, la suspension des câbles. Pour ça, j'inviterais monsieur Mouhoubi, si vous permettez, pour entrer plus en détail encore une fois, c'est vraiment technique. Si vous permettez, monsieur a cette expertise que je n'ai pas.

2090

M. KHEIR EDDINE MOUHOUBI :

Re-bonsoir! En fait, comme monsieur Dezelak disait, la partie aéro-souterraine pour passer d'une ligne aérienne faire une ligne souterraine, il faut un miniposte ou bien carrément poste aéro-souterrain, chose qu'on a pu faire avec le poste Atwater parce qu'il y a déjà un poste, comme j'ai dit tantôt.

2095

2100

2105 Mais sur l'autre diapositive, celle juste après, juste pour vous donner une idée c'est quoi un poste aéro-souterrain, ça c'est le pylône 15 qu'on a schématisé, parc D'Argenson. Ça prendrait ici le poste aéro-souterrain. Là, on voit une clôture parce qu'il faut quand même être clôturé, c'est des équipements importants. Ici, c'est un portique, c'est l'équivalent d'un pylône qui va faire 28 mètres de hauteur puis la distance entre le centre ici du pylône et puis la fin de la clôture, ça va être 90.5 mètres. Puis cette distance est nécessaire pour descendre une ligne des conducteurs d'une hauteur d'approximativement 55 mètres jusqu'à une hauteur de 28 mètres.

2110 Par la suite, ce qu'on voit ici, c'est de l'appareillage électrique, c'est de l'appareillage de protection de la ligne. Ici, on va voir, c'est ce qu'on appelle des têtes de câble souterraines. En fait, c'est deux câbles par phase parce que ça prend beaucoup d'ampérage, donc ça prend deux câbles. Avant la partie qu'est-ce qu'on appelle les extrémités aéro-souterraines ici, c'est des parafoudres, c'est pour la protection des câbles en fait. Et puis ici, c'est les transformateurs de courant, toujours pour la protection des câbles. Donc comme vous voyez, c'est carrément un poste, un miniposte. Ça prendrait beaucoup, beaucoup d'espace.

2115

LE PRÉSIDENT :

2120 Ça répond à vos questions?

Mme JOCELYNE BERNIER :

2125 Oui, ça répond à mes questions. J'aimerais toujours qu'on regarde la question de la voie ferrée plus attentivement, si possible, dans le secteur.

LE PRÉSIDENT :

C'est noté.

2130 **Mme JOCELYNE BERNIER :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2135 Merci. J'appellerais maintenant madame Jocelyne Bernier. Ah! Vous avez déjà été appelée. Marie-Josée Béliveau de Action-Gardien alors, s'il vous plaît. Donc si je comprends bien, vous venez au nom de l'organisme?

2140

Mme MARIE-JOSÉE BÉLIVEAU :

Oui, tout à fait. Bonsoir!

2145 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir!

Mme MARIE-JOSÉE BÉLIVEAU :

2150

En fait, ma question concerne l'impact sur la santé d'avoir un poste aussi près en fait de l'autre poste qui est déjà présent, le poste Atwater, puis qui se trouve notamment en zone densément peuplée. Donc j'ai regardé attentivement le dossier sur le site internet et je n'ai pas trouvé d'information à ce sujet-là, s'il y avait eu des évaluations qui étaient faites et si c'est possible d'en faire. Donc ça, c'est ma première question.

2155

LE PRÉSIDENT :

Donc l'évaluation de l'impact combiné de la présence du poste Atwater et du poste Saint-Patrick.

2160

Mme MARIE-JOSÉE BÉLIVEAU :

Oui, concernant les zones...

2165

LE PRÉSIDENT :

Les champs électromagnétiques. D'accord. Monsieur Dezelak.

2170

M. GORDON DEZELAK :

Monsieur le président, vu la préoccupation, ça a été mentionné je crois à deux reprises dans les requérants, j'inviterais notre spécialiste en champs électriques et magnétiques à venir répondre et expliquer le phénomène actuellement.

2175

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci.

M. JEAN-PIERRE TARDIF :

2180

Bonsoir! Je m'appelle Jean-Pierre Tardif, je travaille à l'Institut de recherche d'Hydro-Québec et je fais partie du comité d'Hydro-Québec qui se penche sur toute la question du plan d'action traitant des champs électriques et magnétiques dans l'entreprise.

2185

Première chose, pour vous expliquer un peu, entre guillemets, le comportement du champ magnétique qui n'est pas une onde comme une onde de cellulaire ou d'autres ondes électromagnétiques mais qui est un champ, donc quand on est près de la source, que ça soit une ligne électrique, un appareil électroménager, peu importe, ce qui fonctionne à l'électricité, alors le champ est intense lorsqu'on est près de l'équipement en fonctionnement et le champ diminue d'intensité très rapidement avec la distance. C'est comme ça pour les lignes, c'est comme ça pour les postes, pour les électroménagers à la maison, etc.

2190

2195

Alors le fait qu'on ait deux postes situés à un kilomètre l'un de l'autre ne va pas doubler le champ dans les environs. Alors comme toute source, le champ va être intense lorsqu'on est près de l'équipement, il va diminuer d'intensité en s'éloignant et si on se rapproche d'une autre source à un kilomètre plus loin, le champ va recommencer à monter à mesure qu'on s'approche de l'équipement. C'est la même chose pour la ligne. D'ailleurs, on a des données qui ont été mesurées près des équipements électriques parce que tout ça se calcule à l'avance et évidemment, on l'a fait pour ce projet-là.

2200

Alors si on regarde d'abord la ligne, la portion aérienne qui est ici, alors vous voyez que quand on mesure directement sous les conducteurs, on mesure 0,4, 42 μT (microtesla). Ça, c'est directement sous les conducteurs. Alors à mesure qu'on s'éloigne, l'intensité du champ diminue très rapidement avec la distance.

2205

Or, dans ce cas-ci, à la limite de l'emprise, d'un côté, on a 0,35 et de l'autre côté, on a 0,25 parce que la ligne est un peu décentrée, le pylône supporte des conducteurs d'un seul côté. Alors nous, le centre de la ligne, c'est l'alignement de pylônes. Alors donc on est à une distance d'à peu près 18 mètres du centre de la ligne et l'intensité continue à diminuer à mesure qu'on s'éloigne de la ligne.

2210

Pour le poste, la ligne souterraine, c'est exactement la même chose. Quand on est directement au-dessus des conducteurs qui sont enfouis à à peu près 1,5 mètre sous la terre, alors on mesure environ 1,5 μT directement au-dessus et lorsqu'on est à la limite de l'emprise à 5 mètres, on est déjà rendu à 0,35 μT et ça continue à diminuer avec la distance.

2215

Maintenant, si on regarde près d'un poste semblable à celui qui fait l'objet du projet, ce sont surtout les équipements à l'intérieur du poste, notamment les transformateurs qui vont être la source

2220 la plus intense, sauf que ça, c'est à l'intérieur du poste, c'est interdit, ce n'est pas accessible au public. Il y a des travailleurs qui vont à l'occasion près, mais le public ne peut pas circuler dans le poste.

2225 La source la plus intense des postes, ce sont les lignes qui entrent et les lignes qui sortent, les lignes à haute tension qui entrent et les lignes de distribution qui sortent. On a pris des mesures dans un poste semblable à celui qui fait l'objet du projet, le poste Roussillon qui est dans la région de Saint-Constant, qui est un poste récent 315 kV, 25 kV tel que celui-là et les mesures à la clôture – vous voyez on mesure 0,5 μT et du côté où la ligne à haute tension entre, comme les lignes sont plus basses pour descendre et s'attacher aux équipements à l'intérieur, le champ est un peu plus intense de ce côté-là mais à la clôture. Donc ça continue à diminuer à mesure qu'on s'éloigne du poste et comme je l'expliquais tout à l'heure, le poste Atwater qui est plus de ce côté-là, alors le champ va diminuer et recommencer à monter lorsqu'on va arriver à proximité du poste Atwater. Alors c'est comme ça que le champ se comporte.

2230

LE PRÉSIDENT :

2235 D'accord. Juste pour nous donner un ordre de grandeur, le champ magnétique dans une maison, ça ressemble à quoi ?

M. JEAN-PIERRE TARDIF :

2240 On a un tableau qu'on pourrait sortir avec quelques exemples. La plupart des maisons au Québec, on mesure un champ magnétique ambiant qui va varier selon la consommation d'électricité en été, en hiver, le jour, la nuit, mais le champ moyen au Québec, c'est environ 0,2 μT . Mais la plupart des maisons, le champ ambiant se situe à 1 μT ou moins, la moyenne étant 0,2.

2245 Alors vous voyez, il y a quelques... Et je vous signale, on répète ici les valeurs qu'on mesure à proximité de la ligne, la ligne souterraine directement au-dessus, la ligne la portion aérienne, et j'attire votre attention, les recommandations des organismes internationaux pour ce type d'équipement-là, c'est à 200 μT . Alors on est largement en dessous des niveaux qui sont recommandés par les organismes internationaux tels que celui qui est énuméré ici : International Commission on Non-Ionizing Radiation Protection (ICNIRP).

2250

2255 Puis on a quelques appareils électroménagers ou appareils électriques. Bon, rasoir électrique, c'est très intense sauf que c'est évidemment parce qu'on a ça collé sur le corps; séchoir à cheveux, vous voyez, c'est de l'ordre de 30 μT ; aspirateurs, à peu près la même chose; four électrique. Bon, en fait, tout ce qui fonctionne à l'électricité génère un champ magnétique et ça diminue d'intensité avec la distance. Alors c'est un peu le même principe.

LE PRÉSIDENT :

Et au niveau du champ électrique, est-ce que vous avez des données aussi?

2260

M. JEAN-PIERRE TARDIF :

Oui. Le champ électrique, sur une autre acétate, alors vous voyez, à la clôture du poste, vous voyez c'est en kilovolt par mètre (kV/m) l'unité de mesure dans ce cas-ci. À la clôture du poste, on a entre 0,02 et 1,8 kV/m. La ligne d'alimentation directement sous les conducteurs, c'est à 1,1 kV/m et en bordure d'emprise, donc en s'éloignant l'intensité diminue, et les recommandations de l'ICNIRP sont à 4,2 kV/m. Alors même directement en dessous de la ligne, on est amplement sous les recommandations des organismes internationaux.

2265

LE PRÉSIDENT :

Donc en conclusion, selon vous, il n'y a pas d'impacts cumulatifs entre les deux postes parce qu'ils sont à une distance suffisamment grande.

2270

M. JEAN-PIERRE TARDIF :

Ils sont beaucoup trop loin, exact.

2275

LE PRÉSIDENT :

Beaucoup trop grande.

2280

M. JEAN-PIERRE TARDIF :

Et même, il y a certains corridors où on installe deux lignes côte à côte et à cause de la distance – les deux lignes sont proches mais sont suffisamment loin – il n'y a pas de phénomène où le champ s'additionne parce qu'on a la présence de deux lignes dans le même corridor. Alors la distance, c'est vraiment très... C'est à proximité des équipements. Aussitôt qu'on s'éloigne un peu, l'intensité du champ diminue très, très, très vite avec la distance.

2285

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie.

2290

M. JEAN-PIERRE TARDIF :

2295

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2300

J'aimerais me tourner maintenant du côté du MSSS, le ministère de la Santé et des Services sociaux, quelle est votre position, vous, sur les champs électromagnétiques issus des appareils d'utilité publique comme ça?

Mme MONIQUE BEAUSOLEIL :

2305

Bonsoir! Vous voulez dire en termes de santé par rapport...

LE PRÉSIDENT :

2310

Oui, en termes de santé publique.

Mme MONIQUE BEAUSOLEIL :

2315

D'accord. Est-ce que vous voulez que je vous montre les quelques diapos qui ont été...

LE PRÉSIDENT :

2320

Absolument. Est-ce que ça pourrait vous aider, Madame, si la santé publique nous faisait une courte présentation sur le sujet?

Mme MONIQUE BEAUSOLEIL :

2325

Ça va être rapide.

Mme MARIE-JOSÉE BÉLIVEAU :

D'accord.

Mme MONIQUE BEAUSOLEIL :

2330

Alors ce que je vais vous présenter, c'est la position de santé publique du Québec qui a été rédigée récemment – si vous voulez passer à la première – qui a été rédigée en 2015. C'est un

document qui a été écrit par différents intervenants de santé publique du ministère de la Santé et j'ai fait partie de ce comité-là.

2335

Donc on a regardé pour le champ magnétique de l'électricité. Comme on a vu, il se mesure en microtesla. La particularité du champ magnétique comparativement au champ électrique, c'est qu'il n'est pas arrêté par des murs ou des arbres et c'est pour ça qu'on peut le retrouver à l'extérieur, par exemple... À l'intérieur d'une maison en provenance de l'extérieur, alors que le champ électrique, lui, va être arrêté par les murs.

2340

Au niveau du champ magnétique, quand on regarde les effets sur la santé reconnus pour lesquels, on sait qu'en haut de 5 000 μT , ça peut faire stimuler les tissus nerveux puis induire ce qu'on appelle des phosphènes, c'est-à-dire des lumières dans la rétine. Et quand on parle de 5 000 μT , ça n'existe pas dans la réalité, il faut le faire en laboratoire, ce n'est pas des niveaux auxquels on est exposé dans la vie de tous les jours. Tantôt, on va voir quels sont les niveaux auxquels on peut être exposé.

2345

Je reprends la recommandation qui a été faite par un organisme qui est rattaché à l'OMS, qui est de 200 μT parce qu'ici au Canada, on n'a pas comme tel de normes sur le champ magnétique. Il y a cette valeur-là, puis comme vous allez voir aussi tantôt, ce ne sont pas des niveaux qu'on voit de façon générale dans le milieu.

2350

Bon, ce que ça fait les effets potentiels, ce qu'on a regardé, c'est au niveau à long terme, d'accord? Parce qu'on sait qu'un champ électrique, les effets sont rapidement ressentis parce que les gens vont prendre un choc électrique. Au niveau du champ magnétique, il y a beaucoup d'études qui ont été faites depuis 35-40 ans sur les effets sur la santé. Elles ont porté entre autres sur les cancers chez les enfants, chez les adultes, les problèmes de neurodégénérescence, problèmes cardiaques ou de reproduction.

2355

2360

Ce qui est le moins susceptible... Non, le plus susceptible au cours de ces années-là, ce qui aurait été le plus susceptible d'être associé à la santé, c'est la leucémie chez les enfants. Les autres effets n'ont pas démontré d'indication dans ce sens-là. C'est à partir des années 79 où il y a deux chercheurs qui ont émis l'hypothèse que peut-être il pourrait y avoir une augmentation du risque de leucémie par rapport au champ magnétique qui est généré par les lignes électriques.

2365

Quand on veut regarder au niveau de la santé, est-ce qu'il y a un risque de cancer? Généralement, on va se baser sur différents types d'études. On va se baser sur les études sur les cellules, cellules humaines, cellules animales, cellules de bactéries, pour essayer de comprendre par quel mécanisme un effet sur la santé, comme par exemple un cancer, peut arriver. Ça nous aide à appuyer le fait qu'il y a effectivement un effet.

2370

2375 Il y a aussi des études qui sont faites chez les animaux. Ces études-là sont faites parce que les animaux, malgré le côté éthique, on peut les exposer à des niveaux très, très élevés et à ce moment-là, s'il y a un effet, on va généralement le voir. Et on fait aussi des études chez les humains, c'est des études épidémiologiques, c'est-à-dire on regarde des populations qui ont, par exemple si on prend un cancer, on prend une population au hasard, on regarde des gens qui ont du cancer et ceux qui ne l'ont pas, puis on regarde si ceux qui ont le cancer sont plus exposés, par exemple, aux champs magnétiques que les autres personnes.

2380 L'OMS va classer les effets cancérigènes en groupes : groupe cancérigène reconnu chez l'humain; cancérigène probable chez l'humain; cancérigène possible; ou non classé au niveau de sa cancérogénicité. Il y a un seul produit qui est classé non cancérigène. Donc des produits non cancérigènes, c'est rare qu'on les classe comme ça. Il y a toujours comme un doute.

2385 Par exemple, juste pour vous dire, dans les produits cancérigènes possibles comme ce qui a été classés pour les champs magnétiques, on va retrouver des produits comme l'essence, on va retrouver des produits comme le plomb, mais on va aussi retrouver des produits comme le café, on va retrouver également des produits comme les légumes marinés. D'accord? Donc c'est oui, il y a peut-être une indication, c'est possible.

2390 Donc depuis 79, il y a eu de nombreuses études – commençons par le côté épidémiologique – de nombreuses études qui ont été faites chez la population d'enfants pour démontrer est-ce que oui ou non un effet, une augmentation du risque? Plusieurs des études ont effectivement montré un excès de risque de leucémie chez l'enfant qui est exposé à plus de .3 à .4 μ T. La plupart de ces études-là sinon la totalité ne démontrent pas un risque qu'on appelle statistiquement significatif, c'est-à-dire que quand on dit que c'est statistiquement significatif, ça veut dire qu'on est pas mal sûr qu'il y a une relation entre deux choses, d'accord? Donc ça ne démontrait pas un risque statistiquement significatif.

2400 Il y a des chercheurs qui ont dit à ce moment-là... Puis pourquoi ce n'était pas statistiquement significatif? C'est surtout parce qu'on n'a pas beaucoup de monde, beaucoup d'enfants qui sont exposés à des niveaux les plus élevés. Donc si parmi une cohorte d'enfants de, je ne sais pas moi, 500, 600 enfants, vous en avez 12 qui sont exposés à plus que .3, .4, vous pouvez dire oui, on voit quelque chose, mais ce n'est pas assez nombreux pour que ce soit statistiquement significatif.

2405 Donc les gens ont fait des méta-analyses. Ils ont pris ces études-là, les ont mises ensemble et certaines, à ce moment-là, sont devenues statistiquement significatives. Ça, que ce soit dans les années 80, mettons, ou que ce soit encore récemment, ce sont des résultats qui sont vus encore récemment comme dans ce temps-là.

2415 Toutefois, il est très possible qu'il y ait des problèmes méthodologiques. Un d'entre eux, c'est ce que je vous disais, si on n'a pas assez de gens qui sont exposés dans les niveaux les plus élevés, bien d'un point de vue scientifique, ça devient un problème méthodologique. Et surtout, ce qui est important de réaliser, c'est que ce n'est pas parce qu'on a vu une association positive dans une méta-analyse entre un risque de cancer, de leucémie et une exposition aux champs magnétiques, ça ne veut pas dire que c'est une relation de cause à effet. On le voit comme ça.

2420 Pour pouvoir confirmer, ce qu'on va faire généralement, c'est d'aller voir des études, comme je vous disais, cellulaires et animales, et là, là encore depuis 35-40 ans, les études qui portent pour essayer de trouver par quel mécanisme les champs magnétiques pourraient causer la leucémie chez l'enfant, il n'y a rien qui ressort. Il y a eu beaucoup d'études, ils ont cherché et il n'y a pas de mécanisme qui apparaît.

2425 Si vous regardez d'autres substances bien reconnues cancérigènes pour l'humain comme le benzène qui affecte également le sang, bien qui a un cancer au niveau du sang, bien vous allez voir chez des travailleurs très exposés des problèmes au niveau du sang, des modifications, qui fait penser que oui ça aurait de l'allure que ces modifications-là puissent causer un cancer. Ici, on ne voit aucun mécanisme. Chez les animaux également, aucune des études ne ressort positive, même
2430 quand on expose les animaux à des niveaux très élevés.

2435 Ce qui fait qu'on a regardé les dernières conclusions des organismes internationaux et on voit par exemple que l'OMS, malgré qu'il ait par son organisme classé dans « peut être cancérigène », en 2007, disait bien qu'à l'heure actuelle – il ne s'est pas repositionné depuis ce temps-là – que les éléments de preuve en rapport avec la leucémie infantile ne sont pas suffisamment probants pour qu'on puisse dire que c'est la cause de la leucémie, que le champ magnétique cause la leucémie.

2440 Santé Canada aussi a également, à partir des études, porté un jugement qui dit qu'il n'y a aucune preuve concluante de dommages qui pourraient être faits chez les enfants en rapport avec les corridors de lignes électriques. Et je me permets de vous dire qu'aucune preuve concluante de dommages – ça fait peut-être un peu une grande phrase – c'est que souvent en santé, sinon tout le temps, c'est difficile de dire : « Ça ne cause pas ce problème-là. » Parce que techniquement, au niveau des études, ça ne se fait pas. Ce qu'on fait, c'est qu'on fait un paquet d'études puis quand on voit que ça ne semble pas s'orienter, bien on dit : « Ça ne semble pas présenter un risque important pour la santé » ou « Ça ne semble pas être une cause. »
2445

2450 Je voulais juste... Monsieur d'Hydro-Québec vous a donné les niveaux qui ont été mesurés aux limites des postes et tout ça. Donc on parle en gros de concentrations, mais vraiment à la limite du poste ou en dessous ou au-dessus de la ligne souterraine, du champ magnétique de l'ordre, mettons, de .4 à 1.5 μ T. Et ceux que ça peut représenter en bas, on a fait dans justement le document dont je vous parlais que le ministère de la Santé a écrit, on a demandé à Hydro-Québec,

2455 lors de notre travail, de nous calculer l'exposition aux champs magnétiques pour, oui, des lignes à haute tension, c'est intéressant, mais pour des choses, d'autres lignes auxquelles on est plus habitués, entre autres, dans les deux dernières colonnes, qui sont des lignes de distribution, ce qu'on voit sur la rue, ou bien une ligne qu'on appelle monophasée où elle a trois lignes, mais c'est vraiment les poteaux de bois qu'on a.

2460 Et si vous regardez le champ magnétique auquel, à 5 mètres du centre de cette ligne-là, on est exposé, ce sont des valeurs en hiver, bien on a des niveaux qui ne sont pas négligeables et c'est ça à quoi on est exposé. Comme moi, je reste à peu près à 5 mètres d'une ligne triphasée, qui est juste à la limite de ma propriété. Donc je ne vous dis pas que je l'ai mesuré, ce n'est pas toujours ces valeurs-là mais en hiver, à des pointes importantes, ça pourrait être de ce niveau-là.

2465 Je pense qu'il y en a encore une ou deux. Donc dans le document que nous avons déposé à la demande de la commission, voici ce que la santé publique du Québec considère. C'est que l'évaluation de l'ensemble des preuves ne permet pas de conclure qu'il y a des effets néfastes sur la santé quand on est exposé à des champs magnétiques aux niveaux d'intensité auxquels on est exposé dans notre vie de tous les jours.

2470 Par contre, le comité avait fait quatre recommandations, soit aux gens de santé publique ou aux promoteurs d'installations électriques en termes de : suivre la littérature, donc on va continuer à regarder ce qui sort au niveau de la santé et mettre à jour les connaissances; l'importance aussi de communiquer le risque; et lors de l'évaluation des impacts, on a bien dit qu'on peut maintenant avoir une position pour le risque à la santé des champs magnétiques, il est écrit, mais il peut y avoir dans 2475 toutes sortes de projets des choses qui peuvent être bonifiées et c'est important que ce soit regardé dans les projets; et, bien sûr, de communiquer, de consulter la population. Mais pour ce qui est de l'effet sur la santé, c'est la position de santé publique du Québec.

LE PRÉSIDENT :

2480 Merci, Madame Beausoleil. Simplement pour préciser comme madame Beausoleil l'a indiqué, que l'étude de la santé publique a été déposée par madame Beausoleil, elle sera disponible sur notre site web dès demain. Et je crois qu'elle est de toute façon déjà disponible sur notre site web dans le cas du dossier : Hydro-Québec ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île. Vous pouvez la 2485 retrouver là dès aujourd'hui. Deuxième question?

Mme MARIE-JOSÉE BÉLIVEAU :

Est-ce que j'ai droit à une sous-question?

2490 **LE PRÉSIDENT :**

Normalement, non, mais si vous la faites brève et bien...

2495 **Mme MARIE-JOSÉE BÉLIVEAU :**

En fait, je voudrais juste savoir s'il y a eu des études qui ont été faites sur plusieurs générations, puis si ça vaudrait la peine d'en faire.

2500 **Mme MONIQUE BEAUSOLEIL :**

2505 Alors vous parlez d'effets sur plusieurs générations, donc l'enfant. Écoutez, ce serait difficile dans le sens on ne peut pas aller dans le passé. Est-ce qu'on pourrait faire une étude à partir de maintenant, puis pourquoi on ne peut pas aller dans le passé? C'est que l'exposition a changé. Je suis certaine qu'étant donné qu'on a plein d'appareils électriques comparativement mettons à il y a deux générations, l'exposition de nos grands-parents n'était certainement pas la même que nous. Mais s'il y a eu des études de générations, elles ont été faites chez l'animal, O.K.? Parce que là, on peut exposer des animaux et après ça, les enfants des animaux. Et à ce niveau-là, il n'y a rien qui est ressorti au niveau de la reproduction ou en termes de génération.

2510 **LE PRÉSIDENT :**

Deuxième question.

2515 **Mme MARIE-JOSÉE BÉLIVEAU :**

2520 Oui. Ma seconde question concerne encore au niveau de la santé publique. En fait, je sais que Hydro-Québec a quand même mis dans son projet certains éléments pour amoindrir l'effet des îlots de chaleur, mais c'est quand même une grosse structure qui va être installée au niveau du poste électrique comme tel et considérant aussi que c'est un quartier qui a des îlots de chaleur importants, donc des gens avant moi en ont parlé, quelle est la contribution aux îlots de chaleur du projet? Est-ce que ça a été considéré?

LE PRÉSIDENT :

2525 D'accord. Monsieur Dezelak ?

M. GORDON DEZELAK :

2530 Je vous présenterai la diapositive qu'on a présentée tout à l'heure juste pour bien imager le sujet. Alors ce qu'on a mentionné dans la présentation pour la réduction des îlots de chaleur, on parle d'un aménagement ici tout en avant constitué d'arbres, d'arbres de grande hauteur, de gazonnement aussi. La pierre concassée qu'on va utiliser va être de couleur pâle ainsi que la toiture du bâtiment va être blanche. Donc tout ça pour réduire les effets de chaleur.

2535 En termes de calcul de réduction d'îlots de chaleur, je n'ai pas de données exactes en rapport au projet. Ça n'existe pas actuellement.

LE PRÉSIDENT :

2540 Pouvez-vous préciser, les panneaux de béton, quelle était leur contribution ?

M. GORDON DEZELAK :

2545 Ici, les panneaux de béton, ce sont les panneaux de revêtement du bâtiment de commande, donc ça rend le bâtiment hautement efficace côté énergétique, donc il y a une isolation à l'intérieur, c'est une espèce de mur sandwich qu'on appelle, alors l'efficacité énergétique est très élevée due à cette méthode qu'on a utilisée.

LE PRÉSIDENT :

2550 Donc la réponse du promoteur, c'est qu'ils ont fait des efforts en clarifiant, en blanchissant l'espace et en mettant de la végétation essentiellement mais ils n'ont pas d'études qui démontrent avec des chiffres, d'études chiffrées sur le résultat.

Mme MARIE-JOSÉE BÉLIVEAU :

2555 En fait, ma question, c'était plutôt quelle est la contribution du projet aux îlots de chaleur dans le secteur. Est-ce qu'il va y avoir un effet de plus à ce qu'on retrouve? Donc est-ce que ça, ça a été mesuré? C'est plus ça.

2560 **LE PRÉSIDENT :**

Par rapport à ce qu'il y avait avant, est-ce que vous avez...

M. GORDON DEZELAK :

2565 Par rapport à l'exploitation pétrolière qu'il y avait auparavant de Esso, ça, malheureusement, je ne connais pas l'historique de l'entreprise qui était là auparavant, avant nous. J'ai du mal à répondre à ça.

Mme MARIE-JOSÉE BÉLIVEAU :

2570 C'est plutôt par rapport à la situation actuelle, ma question.

M. GORDON DEZELAK :

2575 J'ai tendance à plutôt dire oui, on fait les efforts pour réduire mais de là à émettre des données exactes, ça, malheureusement, je ne peux pas avoir de précision là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

2580 On pourrait estimer. En ce moment, le terrain, c'est un terrain vague qui est de terre foncée essentiellement.

M. GORDON DEZELAK :

2585 Oui, c'est du gravier. Ce que j'en comprends, c'est souillé. Ça, effectivement, actuellement, ça doit dégager énormément de chaleur pour y avoir passé un peu de temps là. La décontamination est en cours. Mon impression, c'est qu'on améliore la situation, le fait qu'on fait réfléchir justement les rayonnements du soleil au lieu que ce soit absorbé par ce site-là qui est beaucoup plus foncé. Et c'est surtout la bande de verdure qu'on va mettre de l'avant ici, en façade. C'est là-dessus qu'on va avoir un gain substantiel. Et la toiture qui, elle, est carrément de couleur blanche, ainsi que tout le bâtiment va être pâle, lui aussi.

LE PRÉSIDENT :

2595 C'est bon. Merci beaucoup. Donc j'appellerais maintenant madame Karine Triollet, également représentante de Action-Gardien.

Mme KARINE TRIOLLET :

2600 Bonsoir! Ma première question, elle porte sur... Vous nous avez dit dans votre présentation que le projet amènerait une réduction des gaz à effet de serre et si j'ai bien compris, en fait, je ne

suis pas sûre d'avoir compris, vous avez fait un lien avec la réduction des pertes électriques, c'est ça? Je ne sais pas si vous pouvez nous remettre...

2605 **M. GORDON DEZELAK :**

Si vous permettez, Monsieur le président, j'amènerais la diapositive P11 pour un peu situer ce qu'on a amené à la présentation tout à l'heure. Alors c'est deux choses indépendantes : les pertes électriques et les gaz à effet de serre.

2610 **Mme KARINE TRIOLLET :**

Oui, c'est ça. Je ne comprenais absolument pas le lien que...

2615 **M. GORDON DEZELAK :**

Non, non, non. Ce qu'on a dit, c'est qu'on a un gain énergétique dans le cadre du projet. Le fait qu'on a un réseau à 315 kV comparativement à un réseau à 120 kV fait en sorte qu'on a un réseau qui est plus performant, où il y a moins de perte électrique. C'est ce qui équivaut à 230 000 \$ par année. Donc c'est deux choses.

2620

Et le fait qu'on a des équipements donc plus performants, aussi qui dégagent moins de chaleur, c'est d'où l'équivalent du 140 tonnes de CO₂ qui est calculé.

2625 **Mme KARINE TRIOLLET :**

O.K. Mon intervention, elle portait... Oui?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2630

Monsieur Dezelak, les gaz à effet de serre, 140 000 tonnes par année, on parle de quoi exactement? On parle des postes ou des habitations? On parle de quoi?

M. GORDON DEZELAK :

2635

C'est les équipements électriques du poste.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2640

Du poste.

M. GORDON DEZELAK :

Oui.

2645

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Donc ça veut dire...

2650

M. GORDON DEZELAK :

Donc comparativement, on faisait la comparaison entre notre poste 315 versus un poste à 120. Normalement, l'usage était de l'utilisation à 120 kV. Donc l'efficacité de... Ça vient un peu expliquer l'avantage de changer de niveau de tension. Donc on a un gain au niveau de l'efficacité énergétique, moins de perte électrique, et moins de dégagement de CO₂.

2655

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Mais le 140 000 tonnes d'équivalent CO₂...

2660

M. GORDON DEZELAK :

Oui.

2665

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

... c'est comparativement à quoi? C'est quoi en pourcentage? Est-ce que c'est 10 %, 20 %?

M. GORDON DEZELAK :

2670

Bonne question. En fait, on peut vous revenir là-dessus, on n'a pas l'information avec nous.

LE PRÉSIDENT :

2675

En fait, moi, ce qui m'intéresserait personnellement, c'est de savoir comment vous l'avez calculé, quel est le...

M. GORDON DEZELAK :

2680

On vous revient avec les détails rapidement.

LE PRÉSIDENT :

2685 Merci. Puis en lien avec ça – on revient à vous, ça ne sera pas long – en lien avec ça aussi, dans l'étude d'impact vous disiez que d'opter pour le réseau à 315 plutôt que 120, ça permettait de générer 230 000 mégavolts ampères (MVA) additionnels. Ça représente quoi en puissance comme en habitation ou en...

M. GORDON DEZELAK :

2690 Il va falloir qu'on approfondisse la question, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2695 O.K.

M. GORDON DEZELAK :

2700 On vous revient.

LE PRÉSIDENT :

On retourne à vous.

Mme KARINE TRIOLLET :

2710 D'accord. Je voulais, moi aussi, même si ça a été fait par plusieurs intervenants, soit des voisins ou des collègues de Pointe-Saint-Charles, vous parler du pylône dans le parc D'Argenson. C'est sûr que les résidents actuellement vivent les impacts, tous les inconvénients d'avoir un pylône dans le parc et si jamais il y a un poste électrique qui se crée, ils vont vivre aussi les inconvénients et impacts liés à cette nouvelle installation.

2715 C'est sûr que quand il y a un promoteur qui s'implante dans nos quartiers, dans notre quartier à Pointe-Saint-Charles cette fois-ci, on s'attend à ce qu'il n'aggrave pas la situation mais au contraire qu'il contribue à améliorer les choses, à améliorer la situation. Et dans ce sens-là, pour nous, il y a là une opportunité quand même à ne pas rater, une opportunité importante pour corriger ce qu'on considère être une erreur historique. Je comprends bien que... En tout cas, l'erreur historique, à savoir d'avoir – j'arrête mon préambule tout de suite – à savoir d'avoir permis l'installation d'un pylône dans un parc mais plutôt de le libérer pour permettre des installations sportives, etc.

2720

2725 Donc je ne veux pas faire ou poursuivre une discussion technique avec les ingénieurs d'Hydro-Québec, il y a eu déjà beaucoup de questions qui ont été posées, je veux quand même être sûre d'avoir bien compris que le 7 à 10 M\$, est-ce que c'est l'option qui permet de... On laisse le 11, 12, 13 et on relie directement le 14 avec le 16? Ou bien on laisse le 14, on l'amène jusqu'à un 15 qui serait déplacé et on relie le nouveau 15 déplacé avec un 16? Je veux juste être sûre d'avoir bien compris.

M. GORDON DEZELAK :

2730 C'est directement du 14 au 16.

Mme KARINE TRIOLLET :

2735 Donc avec un nouveau pylône d'angle d'arrêt?

M. GORDON DEZELAK :

2740 C'est le pylône 16 qui serait modifié pour avoir... Pour tenir compte des charges supplémentaires parce qu'actuellement, la portée entre le 15 et le 16 est beaucoup plus courte que ce qui pourrait être entre le 14 et le 16 dû à la portée qui est plus grande.

Mme KARINE TRIOLLET :

2745 Et l'option que vous aviez au départ avant de regarder la possibilité, la deuxième option, la première, elle comportait 3 à 4 pylônes de plus dans le parc D'Argenson et aux alentours? En fait, c'est une question économique cette fois-ci mais vous nous avez parlé de 2 M\$ par installation de pylône. Donc je me demandais, est-ce que la première option, elle coûtait plus cher que la deuxième en termes de coûts? Là, on parle de 129 M\$, l'option qui est actuellement sur la table.

M. GORDON DEZELAK :

2750 Tout à fait. La première option était beaucoup plus chère, oui.

Mme KARINE TRIOLLET :

2755 Elle était beaucoup plus chère. Donc là, on a une option qui est moins chère. Alors est-ce qu'on ne pourrait pas en profiter pour mettre les quelques millions supplémentaires pour finalement enlever le pylône du parc D'Argenson.

LE PRÉSIDENT :

2760 Vous pourrez l'argumenter dans votre mémoire.

Mme KARINE TRIOLLET :

2765 Bien, en tout cas, j'essaie d'aller sur des arguments économiques, à défaut de pouvoir être sur des arguments techniques. Mais j'aimerais savoir, en fait, si Hydro-Québec était prêt à aller avec une option qui coûtait plus cher que le 129 M\$, pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas le considérer. Je pourrais l'argumenter mais peut-être j'aimerais avoir une réponse, si possible, aujourd'hui.

M. GORDON DEZELAK :

2770 Je reviens avec la même réponse que j'ai donnée tout à l'heure. On n'est pas en mesure de justifier les travaux sur cette ligne en rapport à notre projet.

Mme KARINE TRIOLLET :

2775 O.K. Et peut-être en sous-question alors. Vous nous avez dit tout à l'heure qu'éventuellement, on pourrait y penser à la fin de la vie utile des fils ou du pylône sur D'Argenson. Donc vu que ça date de 1982, je crois qu'on nous a dit, j'aimerais savoir c'est quand la fin de la vie utile de cet équipement-là. Et j'aimerais aussi savoir si on le faisait à la fin de la vie utile, il me semble que ça coûterait
2780 beaucoup plus cher parce qu'il faudrait à ce moment-là réaccorder le 16 qui ne serait peut-être pas construit à la bonne place. Il me semble qu'il n'y a pas d'économie d'échelle à faire et qu'on serait peut-être mieux de profiter du fait qu'il y a des travaux maintenant pour enlever le pylône ou à tout le moins les fils sur le parc D'Argenson.

M. GORDON DEZELAK :

2785 Les lignes sont conçues pour durer entre 60 à 80 ans, en moyenne, dépendant de l'exposition. Il y a une série de facteurs. Mais c'est la vie normale d'une ligne actuelle. Il y a des lignes qui ont beaucoup plus que ça même encore aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

2790 Voilà. Donc je vous invite à vous réinscrire si vous avez d'autres questions.

Mme KARINE TRIOLLET :

2795 Ça va.

LE PRÉSIDENT :

2800

D'accord. Merci.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2805

J'aimerais juste rectifier. J'ai dit par mégarde, en parlant des GES, 140 000 tonnes, mais c'est 140 tonnes. Donc je m'excuse du chiffre. Pour les transcriptions, je pense qu'il faut que ce soit corrigé. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2810

D'accord. Alors on va passer à la prochaine personne sur le registre qui est madame Sophie Thiébaud. Re-bonsoir!

Mme SOPHIE THIÉBAUT :

2815

Re-bonsoir! Je pense que ma première question est bien naïve. On entendait tout à l'heure que les services de l'arrondissement vont nous revenir plus tard avec l'historique du parc D'Argenson. Donc monsieur Villeneuve, tout à l'heure, nous parlait de la date de création. Vous leur avez demandé quand est-ce que le terrain de baseball a été aménagé, etc. Tout à l'heure, dans la présentation, on voyait que dans un scénario préliminaire qui n'a pas été retenu, il a été réfléchi le fait de pouvoir installer éventuellement en souterrain quelque chose dans le parc D'Argenson, puis sur l'image, on voit que c'est sur le terrain de baseball. Ça fait que je m'interroge sur... Moi, je pensais que ce parc était municipal, donc que c'était la Ville de Montréal qui pouvait voir à son aménagement. On entendait tout à l'heure que pour l'éventualité d'installer un site de *skateboard* vraiment sur la rue D'Argenson, il faudrait voir au niveau du champ, il y aurait des vérifications à faire.

2820

2825

Ça fait que j'aimerais ça, s'il vous plaît, avoir plus d'information d'abord théorique, les plans, quelle est la partie du parc D'Argenson qui appartiendrait à Hydro-Québec versus tout le reste qui, il me semble, devrait appartenir à la Ville de Montréal.

2830

Puis je disais tantôt que ma question était naïve parce que moi, en tant que représentante de l'arrondissement, parmi mes responsabilités, il y a la gestion des parcs, le loisir, les sports, etc. J'entends que le promoteur a besoin de justifier son projet, il a une enveloppe aussi, il a des besoins économiques, il a des besoins de rehausser l'électricité qu'il va pouvoir fournir à une clientèle qui va en s'accroissant parce que l'arrondissement du Sud-Ouest a effectivement de plus en plus de besoins puisque nous sommes de plus en plus nombreux à y résider mais on a aussi beaucoup plus de besoins dans d'autres matières comme des besoins en parcs, en infrastructures dans ces parcs.

2835

2840 Donc est-ce qu'on peut avoir plus d'information réelle sur où est la part, qu'est-ce que Hydro peut faire dans ce qui lui appartiendrait dans le parc? Est-ce que le reste appartient bien à la Ville? Ou est-ce que ça veut dire qu'en tant que représentante de l'arrondissement, je suis toujours assujettie d'abord à des projets qui viendraient d'un palier de gouvernement supérieur?

LE PRÉSIDENT :

2845 Je pense que Hydro va apprécier d'avoir été comparé à un palier de gouvernement supérieur.

Mme SOPHIE THIÉBAUT :

2850 Soit. Vous voyez ce que je veux dire.

LE PRÉSIDENT :

2855 Oui, oui, tout à fait. En fait, est-ce que ce serait possible pour Hydro de déposer un certificat de localisation ou un plan de localisation qui démontrerait où est située l'emprise d'Hydro-Québec dans le parc D'Argenson ?

M. GORDON DEZELAK :

2860 Tout à fait, on va déposer ça. On va délimiter exactement où est notre emprise. Lorsqu'on mentionnait tout à l'heure la cohabitation multi usages de l'emprise, ça se fait tout régulièrement partout. On peut penser à des pistes cyclables, jardins communautaires. Alors nous ne sommes jamais propriétaires d'installation sous nos lignes, c'est des servitudes que l'on cède, mais il y a des vérifications à faire. Donc on n'est pas des propriétaires de parcs ou de jardins. Mais il y a moyen de cohabiter. Il y a des vérifications à faire au niveau de la santé, il y a moyen d'utiliser ces espaces-là pour des parcs. Ça se fait, ça se voit très régulièrement.

LE PRÉSIDENT :

2870 Dans le cas du parc D'Argenson, est-ce que vous savez d'ores et déjà que c'est une emprise et que Hydro-Québec n'est pas propriétaire de... Que c'est une servitude et que vous n'êtes pas propriétaire de l'emprise?

M. GORDON DEZELAK :

2875 On me dit que nous ne sommes pas propriétaires.

LE PRÉSIDENT :

Que vous n'êtes pas propriétaires.

2880 **M. GORDON DEZELAK :**

On n'est pas propriétaires.

LE PRÉSIDENT :

2885 C'est une servitude.

M. GORDON DEZELAK :

2890 C'est une servitude.

LE PRÉSIDENT :

2895 Donc Hydro-Québec a des droits de passage pour pouvoir passer sa ligne dans le parc et la servitude fait en sorte... Probablement l'acte de servitude fait en sorte que certaines activités ne sont pas permises dans l'emprise parce qu'elles seraient contraires à l'exploitation des lignes électriques. Donc ça fait en sorte que ça limite certaines activités mais ça n'exclut pas toutes les activités. Donc il y a toujours possibilité d'aménager le parc.

2900 **Mme SOPHIE THIÉBAUT :**

Je peux-tu m'essayer pour une sous-question? Donc le scénario où on voyait des pylônes supplémentaires dans le parc D'Argenson, ça, ça aurait été une demande supplémentaire que Hydro aurait dû faire à la Ville pour pouvoir les installer?

2905 **LE PRÉSIDENT :**

Hydro.

2910 **M. GORDON DEZELAK :**

On aurait dû faire l'acquisition de nouvelles servitudes pour cette extension de réseau pour installer les nouveaux pylônes, oui.

LE PRÉSIDENT :

2915

Donc ce n'était pas dans la servitude actuelle.

M. GORDON DEZELAK :

2920

Non.

Mme SOPHIE THIÉBAUT :

2925

O.K. Ma deuxième question est encore en lien avec le pylône 15. Comme on voyait sur les plans, surtout en arrière, c'est très clair, le pylône 16 est prévu d'être démantelé. Donc on a vu que le pylône 14, ça nous prendrait donc un autre type de pylône avec des coûts importants pour pouvoir le modifier. On en a parlé beaucoup. J'aimerais ça vous demander si c'était possible d'avoir toutes les études qui ont été réalisées dans les 48 heures en ligne pour qu'on puisse aussi les regarder.

2930

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que Hydro a comme matériel, quelles études avez-vous réalisées jusqu'à maintenant?

2935

M. GORDON DEZELAK :

Comme j'exprimais plus récemment, c'est des études quand même relativement préliminaires, on a de l'information qu'on peut vous communiquer. C'est quand même de l'information que, je dirais, confidentielle. J'aimerais ça qu'on qualifie la confidentialité de ces documents-là, le niveau de détail. Mais on peut tenter de répondre au mieux possible.

2940

LE PRÉSIDENT :

L'intérêt, ça serait d'avoir un document qu'on peut rendre public. Est-ce que c'est possible que vous nous en fournissiez un avec les extraits pertinents et qu'on pourrait rendre publics?

2945

M. GORDON DEZELAK :

Tout à fait, oui.

2950 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci, Madame. Bon, il me reste trois personnes sur la liste. Donc je vous invite à vous inscrire au registre... Est-ce que d'autres personnes se sont inscrites? Non. Donc si jamais vous voulez vous inscrire, faites-le maintenant parce qu'une fois que ces trois personnes-là vont être passées, je vais fermer le registre.

2955

Donc la prochaine personne, c'est Myriam Kelso.

Mme MYRIAM KELSO :

2960

Alors pour continuer, je vais faire comme... Parler du pylône mais ça va être général aussi. De ce que je comprends, est-ce que Hydro-Québec peut faire ce que bon lui semble des terrains qui sont situés sous les lignes électriques, qu'elles soient à moyenne ou haute tension.

2965 **LE PRÉSIDENT :**

Hydro, quels sont vos droits sur les terrains situés dans vos emprises?

M. GORDON DEZELAK :

2970

Si vous permettez, Monsieur le président, j'inviterais notre conseiller en propriété immobilière, monsieur Michel Léonard, à venir répondre à cette question.

M. MICHEL LÉONARD :

2975

Bonjour, Monsieur le président!

LE PRÉSIDENT :

2980

Bonjour!

M. MICHEL LÉONARD :

2985

Bonjour, Madame Kelso! Donc mon nom est Michel Léonard, je suis évaluateur agréé chez Hydro-Québec. C'est moi qui s'occupe des droits immobiliers. Donc pour la ligne – si on pouvait montrer schématiquement l'endroit où ce qu'on retrouve le pylône 15 et 16 – donc ici, les droits qu'on a tout le long de la ligne entre le 11 et le 15, c'est un droit de servitude qui est séparé en deux : on a 15 mètres de droit de servitude du côté nord de la ligne. Donc c'est une servitude qui est dans

2990 l'emprise du CN, donc 15 mètres au nord. Au total, l'emprise de servitude qu'on a pour cette ligne-là, c'est 30 mètres, donc 15 mètres de part et d'autre du centre ligne.

Puis pour le pylône 15, c'est la même chose. Tout le tour du pylône 15, on a 15 mètres de part et d'autre du centre ligne. Donc on a 30 mètres au total de droit de servitude.

2995 **LE PRÉSIDENT :**

Et qu'est-ce que ça vous donne comme droit d'usage du terrain ?

3000 **M. MICHEL LÉONARD :**

Ça donne le droit de réparer, remplacer, ajouter des pylônes, couper des arbres, droits d'accès. Donc tous les droits que ça prend pour exploiter la ligne électrique. Donc dans le parc D'Argenson, aussi on a un droit d'empêcher les constructions. Ça empêche les constructions qui pourraient être construites à cet endroit-là.

3005 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Est-ce que ça répond à votre question ?

3010 **Mme MYRIAM KELSO :**

Oui. Est-ce que je peux faire un commentaire ?

3015 **LE PRÉSIDENT :**

Un commentaire, non. Je préférerais que vous le gardiez pour votre mémoire.

3020 **Mme MYRIAM KELSO :**

Je vais le garder précieusement.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3025 **Mme MYRIAM KELSO :**

La deuxième question. Si j'ai bien compris, Monsieur Dezelak, vous nous avez dit que le poste Atwater, les équipements étaient en fin de vie et que le nouveau poste Saint-Patrick serait là en soutien. J'ai aussi entendu que Atwater fournit, en plus de la population du Sud-Ouest, le CUSM qui doit être assez demandant en électricité. Ça fait que là, est-ce que éventuellement, ce poste Saint-Patrick va devenir l'unique poste et que Atwater va tomber en désuétude – vous comprenez même si j'ai de la difficulté à le dire – et que le terrain sur lequel se trouve le poste Atwater va devenir vacant.

3030

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dezelak, c'est une question que la commission se posait également. Si on pouvait avoir une progression historique des différents changements aux postes Saint-Patrick, Atwater, et si vous avez Hadley sous la main, allons-y pour le trio.

3035

3040 **M. GORDON DEZELAK :**

D'accord. Alors il va y avoir plusieurs volets à la réponse. Dans un premier temps, le poste Atwater est là pour rester, considérant que ce poste-là a quatre paliers de tension : il y a le 315, il y a du 25, du 120, il y a du 25 et du 12 kV. Maintenant, ce poste-là est aussi un poste source pour d'autres postes : Hadley, Aqueduc.

3045

Donc pour la migration, donc lorsqu'on aura construit le poste Saint-Patrick, évidemment il va y avoir des charges du 12 kV de Atwater qui vont être transférées au poste Saint-Patrick. Maintenant, les deux postes doivent continuer à vivre ensemble sur le réseau.

3050

Maintenant, pour la suite de l'explication, mon collègue, Olivier Bergeron, planificateur du projet, va vous montrer l'intégration sur le réseau ainsi que les zones de démantèlement que l'on réalisera dans les deux postes.

3055 **M. OLIVIER BERGERON :**

Merci, Gordon. Monsieur le président, Monsieur le commissaire. Donc pour le projet, la première étape – parce qu'il faut comprendre que vraiment notre besoin est au poste Atwater, vous l'avez bien mentionné – donc la première étape, c'est vraiment de construire le nouveau poste Saint-Patrick. Étape initiale : deux transformateurs, construction 2016-2018, pour une mise en service prévue en 2019.

3060

Une fois que le nouveau poste est en service, les vieux équipements, principalement la section à 12 kV, on a juste fait un zoom sur le poste Atwater, principalement les équipements à 12 kV dont

3065 trois transformateurs qui fait la transformation de 100 à 12 kV, sur une période d'environ trois ans, les charges vont être transférées vers le nouveau poste Saint-Patrick. Ce qui va permettre de maintenir la fiabilité du réseau malgré que les équipements vieillissent.

3070 Dans un deuxième temps, nous allons avoir la section à 120-25 – ici, c'est la section à 25 extérieure – celle-ci n'est pas due pour être remplacée immédiatement 2019 mais à très court terme. On parle des années 2025, si je peux donner une année. Le même principe, les charges vont pouvoir être transférées vers le nouveau poste Saint-Patrick. Une fois que toutes les charges vont être transférées, les équipements vont pouvoir être démantelés, ainsi que les transformateurs qui alimentent cette section.

3075 Par contre, pour le poste Atwater, ce qui va rester, j'ai encore une section à 315 kV, un transformateur à 120 kV. Ma section à 120 va rester parce que dans le coin, j'ai encore, j'ai deux transformateurs qui vont rester, c'est deux transformateurs neufs. Donc ils sont encore très bons, ma section est à l'intérieur. Donc ces équipements vont rester en place. C'est pour cette raison qu'on
3080 parle que Saint-Patrick est en complément d'Atwater.

Vers 2025, même année que la section extérieure – on peut passer à la prochaine diapo s'il vous plaît – on a le poste Hadley. Un petit peu plus tard, je vais essayer de vous situer un peu tout le réseau, mais on a le poste Hadley qui est au sud de Atwater, alimenté à 120 kV. J'ai ma section à
3085 120-12 où les équipements ont sensiblement le même âge que la section extérieure de 25 kV. Donc même principe. J'ai deux transformateurs plus une section à 12 kV qui va pouvoir être transférée sur le nouveau poste Saint-Patrick. Une fois la charge transférée, les équipements pourront être démantelés, mais pour le poste Hadley, on garde toujours une section en bas à 120-25 kV.

3090 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Peut-être pour bien comprendre, si on revient sur le poste Atwater, les équipements qui vont être démantelés, est-ce qu'ils vont être remplacés par autre chose éventuellement?

3095 **M. OLIVIER BERGERON :**

Non. Le but de Saint-Patrick est de remplacer ces équipements.

3100 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Donc ça veut dire qu'à long terme, à moyen et long terme, le poste Atwater va avoir moins d'équipements, va être plus limité au niveau de ses équipements. Donc c'est ça qu'on peut comprendre?

3105 **M. OLIVIER BERGERON :**

Effectivement.

3110 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Et l'espace vacant, il va servir à quelque chose? Il va être rétrocedé? Qu'est-ce que vous allez faire avec?

3115 **M. OLIVIER BERGERON :**

Pour l'instant, il n'y a rien de prévu. Il faut comprendre, les équipements qui vont être démantelés, c'est les équipements qui sont en jaune sur le poste Atwater.

3120 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

En jaune.

M. OLIVIER BERGERON :

3125 C'est des équipements qui sont un peu dispersés. Ça serait difficile de morceler le terrain. Donc pour l'instant, on n'a pas de plan.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3130 En termes de... Tantôt, au début de la présentation de ce soir, vous avez parlé de 37 000 clients desservis par Atwater. Est-ce que ça va être le même nombre, une fois que Saint-Patrick va être en place? Si on considère, mettons, ultimement, à l'ultime, avec le poste, avec les équipements qui sont démantelés au niveau du poste Atwater, incluant Saint-Patrick, est-ce qu'on parle du même volume de personnes ?

3135

M. OLIVIER BERGERON :

Sensiblement. Le but étant de transférer les charges, il s'agit des mêmes clients que l'on transfère, sauf pour la partie 120-25, ces deux transformateurs. Donc il y a certains clients...

3140

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Donc essentiellement, c'est seulement un transfert de charge.

3145 **M. OLIVIER BERGERON :**

Effectivement.

3150 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Donc on couvre le même territoire, le même secteur ?

M. OLIVIER BERGERON :

3155 Avec une possibilité d'expansion, mais oui, le but est de seulement remplacer un transfert de charge.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3160 Merci.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon ?

3165

Mme MYRIAM KELSO :

Oui.

3170 **LE PRÉSIDENT :**

Deuxième question ?

Mme MYRIAM KELSO :

3175

Je pense que c'était la deuxième.

LE PRÉSIDENT :

3180 Il est tard. Écoutez, ça fait deux fois que vous me faites le coup.

Mme MYRIAM KELSO :

C'est parce que je ne veux pas profiter de vous encore.

3185

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes trop discrète. Bien si vous voulez, vous pouvez aller vous réinscrire. Madame Esther Powers-Girard ?

3190

Mme ESTHER POWERS-GIRARD :

Merci beaucoup. Si vous me permettez, je vais continuer sur le pylône de la discorde. Alors ma première question, c'était compte tenu que c'est un pylône extrêmement spécial, qui passe par-dessus des voies ferrées, il est exceptionnellement haut, je voudrais savoir, ailleurs au Québec, où sont les pylônes de telle importance dans un parc pour enfants?

3195

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a d'autres cas de pylône similaire dans des parcs?

3200

M. GORDON DEZELAK :

Je n'ai pas la réponse ce soir. Nous allons vérifier et on vous revient rapidement là-dessus, oui.

3205

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

3210

Mme ESTHER POWERS-GIRARD :

Ma deuxième question, j'ai de la difficulté à la formuler, ça fait que je vais essayer de vous la montrer un peu, vous comprendrez peut-être qu'est-ce que je veux dire. Dans le fond, ma question serait la suivante. C'est que si un tel pylône devait être construit aujourd'hui et non pas en 82, est-ce qu'on le construirait dans le parc D'Argenson? On a déjà une partie de la réponse à partir de ce que TransÉnergie, le promoteur a dit, mais je n'arrive pas à comprendre.

3215

3220

Ce que j'ai compris de la réponse qu'il m'aurait donnée, qu'il me donne, c'est qu'ils ont envisagé d'en mettre trois, des pylônes, dans le parc D'Argenson, mais on a été sauvé parce que c'était plus cher que l'autre solution. Ça veut dire que ma réponse, je l'ai un peu dans le sens que si ça avait été moins cher, c'est envisageable actuellement dans les normes d'Hydro-Québec de prendre un parc d'enfants dans un quartier modeste, sinon défavorisé, et de raser un parc d'enfants pour installer trois pylônes, si c'est moins cher.

3225 Est-ce que c'est bien ça la réponse? Est-ce que je me trompe en faisant cette déduction-là? Est-ce qu'il y a une norme chez Hydro qui dit de ne pas faire une chose de même. Ou bien oui, on a un parc pour enfants, puis pfft, on passe dessus.

M. GORDON DEZELAK :

3230 Effectivement que dans nos critères de conception, on tient compte de l'impact que ça a sur l'humain, sur l'habitation. On ne cherche pas à nuire, au contraire, on cherche à éviter les impacts autant que possible. On a un facteur économique aussi à considérer dans toutes nos solutions. C'est revenu souvent ce soir mais c'est le facteur principal, primordial à retenir en rapport aux pylônes.

3235 J'ai mentionné dans la présentation, on a un programme de mise en valeur intégrée qui représente 1 % de la valeur du projet pour réduire justement les impacts, pour oui, nos installations causent un effet négatif sur certains aspects mais qui peuvent être compensés par un programme de mise en valeur. Et il y a toutes sortes de projets communautaires qu'on peut faire. Alors dans la mesure du possible, c'est une façon pour nous de réduire les impacts qu'il peut y avoir.

3240

Mme ESTHER POWERS-GIRARD :

Si vous me permettez une question pour savoir si j'ai compris la réponse.

3245

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

3250 **Mme ESTHER POWERS-GIRARD :**

3255 Est-ce que le promoteur est en train de suggérer que nous prenions le 1 % du projet pour payer par nous-mêmes de tasser un pylône qui, historiquement, n'aurait jamais dû être installé à cet endroit-là? Parce que le 1 %, si on le prend pour payer le projet, peut-être qu'on est capable de le tasser à nos frais à nous. Est-ce que c'est ça que monsieur Dezelak suggérait?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dezelak, est-ce que...

3260

M. GORDON DEZELAK :

Si vous permettez, vous savez, cette demande de déplacer des pylônes, Hydro-Québec en reçoit à chaque semaine. Continuellement, les promoteurs privés, ils veulent agrandir un centre

3265 d'achats ou une construction de propriétés immobilières, il y a des pylônes qu'on déplace mais c'est toujours aux frais du demandeur.

Mme ESTHER POWERS-GIRARD :

3270 Monsieur Paquin, c'est que pour moi, toute réponse est une bonne réponse, dans le sens que la réponse appartient au promoteur. Seulement, on a la réponse et maintenant, dans nos argumentaires, on peut savoir qu'est-ce qu'on pense de ce qu'eux pensent.

LE PRÉSIDENT :

3275 Oui, tout à fait.

Mme ESTHER POWERS-GIRARD :

3280 Je suis très satisfaite de la réponse que je viens de recevoir.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3285 **Mme ESTHER POWERS-GIRARD :**

Merci beaucoup.

3290 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3295 J'aurais aimé peut-être m'adresser à l'arrondissement Le Sud-Ouest. Monsieur Villeneuve, c'est quoi votre position par rapport à toute cette discussion, par rapport aux pylônes, par rapport au parc, par rapport à l'aménagement possible, par rapport aux autorisations aux servitudes, quelle est votre position en tant qu'arrondissement par rapport à tout ça ?

3300 **M. SYLVAIN VILLENEUVE :**

Bien, en fait, il faut comprendre qu'on est dans l'univers de la réglementation d'urbanisme et du droit aussi privé, du droit civil. Il y a des obligations que la Ville a consenties, des droits qu'elle a

3305 consentis à Hydro-Québec par servitude pour implanter un pylône dans sa gestion du territoire avec les limitations que ça a.

3310 Le parc toutefois est reconnu, existant, est reconnu et existant depuis plusieurs années et on autorise dans ce parc-là des activités de récréation de type extensif. Donc il y a effectivement un terrain de baseball à l'intérieur, mais comme l'expliquait le représentant d'Hydro-Québec, il y a aussi une servitude qui est consentie à Hydro-Québec pour son équipement. Elle a été consentie par la Ville de Montréal à l'époque, lorsqu'il y a eu la construction de la ligne électrique. Et évidemment, comme pour tout propriétaire foncier, il y a des limitations à l'utilisation de ces espaces-là dans l'emprise qui va être précisée par Hydro-Québec. Ils nous ont indiqué ce soir qu'ils vont déterminer quelle est la largeur de l'emprise et quelles sont les limitations qu'on peut faire à l'intérieur de cet espace-là.

3315 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

3320 Maintenant, si on revient pour le site du poste lui-même, est-ce que actuellement le poste correspond aux normes ou à la réglementation municipale en termes d'emplacement, en termes de densité d'occupation ou en termes de hauteur de bâtiment, en termes d'intégration architecturale? Est-ce qu'on est... Où c'en est au niveau de la Ville, au niveau de la conformité du projet, si on veut, au niveau de la réglementation?

3325 **M. SYLVAIN VILLENEUVE :**

3330 Bien, il y a eu des pourparlers préliminaires avec les représentants d'Hydro-Québec et sur la base du projet qui nous a été soumis, le projet est conforme en termes d'usages, un des grands paramètres de la réglementation d'urbanisme. Évidemment, on a fait état ce soir que le site est dans une zone industrielle, qui autorise déjà ce type d'usage-là sur le site qui est projeté sur la rue Saint-Patrick.

3335 D'autre part, il y a tout un contexte normatif aussi à respecter et à l'heure actuelle, sur la base des informations qu'on a eues, le projet déroge au taux minimum d'implantation requis dans le secteur. Donc il y a un minimum de... On doit occuper 10 % de la superficie du terrain en espace bâti, en bâtiment comme tel, et ça déroge à cette norme-là qui prévaut sur le territoire.

3340 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Je vous arrête, Monsieur Villeneuve. Vous dites 10 %?

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

En fait, le taux minimum prescrit est de 35 %.

3345

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Ah, 35 %, parfait.

3350

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

Et le projet équivaut à 10 % environ, 10 %. Donc ce que ça induit dans ce cas-là, il faut donner une autorisation réglementaire pour pouvoir permettre un projet qui soit conforme à la réglementation. Je ne rentrerai pas dans le détail du fait qu'on parlait de niveau de gouvernement. Hydro-Québec n'est pas assujettie à l'obtention d'un permis de construction selon la réglementation et selon la loi surtout. Par contre, il y a une pratique à Hydro-Québec, lorsqu'ils élaborent un projet, c'est d'être conforme au cadre réglementaire.

3355

Donc pour pouvoir dire que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme, il faudrait que ce soit une décision aussi des élus, qui vont prendre avis de son comité consultatif d'urbanisme, d'évaluer la dérogation au taux minimum d'implantation.

3360

Il y a aussi dans la réglementation, si vous permettez, dans tous les secteurs de l'arrondissement du Sud-Ouest qu'on appelle, une réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale qui vise dans le fond à mieux harmoniser, mieux intégrer le développement immobilier qui se fait sur le territoire de la Ville. On a eu des discussions pour faire en sorte que le projet soit... Le bâtiment qui est projeté sur le site encadre mieux le front public de la rue Saint-Patrick pour diminuer, atténuer l'impact visuel des installations d'Hydro-Québec. Ça, ce sont des éléments qui sont en discussion à ce moment-ci et pour bonifier dans le fond le projet qui a été soumis.

3365

3370

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Est-ce que vous avez aussi examiné la question de la clôture architecturale ? Est-ce que ça fait partie des discussions ou c'est déjà quelque chose qui a été accepté ?

3375

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

Non, il n'y a rien d'accepté en ce moment à cette étape-ci du processus d'approbation. On est en discussion. Il y a eu une rencontre de travail il y a quelques semaines et d'autres rencontres suivront pour analyser le projet et le bonifier.

3380

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3385 Monsieur Dezelak, la question de la clôture architecturale, ça va être composé de quoi exactement ? Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ? C'est une clôture, c'est en béton, un mur de béton ? C'est quoi exactement ?

M. GORDON DEZELAK :

3390 Non. Pour l'instant, ce qui est envisagé, c'est un concept d'acier, d'acier anodisé. C'est un acier où le graffiti n'adhère pas facilement. Donc c'est différentes matières un peu dans ce terme-là avec un profil non rectiligne. Donc il y a comme une forme, des perforations aussi, avec une volonté d'intégrer des images aussi du milieu. Alors on est à développer le concept, c'est tout à fait préliminaire pour l'instant. C'est un aspect qu'on tente de développer mais pour l'instant, l'arrondissement souhaiterait qu'on travaille différemment, qu'on ait une approche différente pour l'instant. Alors le concept au niveau du mur n'a pas évolué pour l'instant, on continue à avoir des discussions avec l'arrondissement en rapport à une entente.

3400 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Donc en fait, c'est une clôture d'acier ni plus, ni moins.

M. GORDON DEZELAK :

3405 Oui, oui, c'est une clôture d'acier. Ça serait pour se rappeler que ce secteur-là, le poste est légèrement plus haut, on parle d'à peu près de deux mètres de talus. Donc à partir du trottoir, c'est plutôt une bande de verdure qu'on va voir et puis la clôture va être en haut du talus avec des arbres. Alors c'est ce qu'on projetait de faire en façade le long de la rue Saint-Patrick.

3410 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Puis de l'autre côté, disons c'est une clôture ordinaire, une clôture...

3415 **M. GORDON DEZELAK :**

Oui. Du côté du voisin, c'est entouré, c'est une clôture Frost qu'on connaît, en mailles de chaîne.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3420

Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

3425

Alors j'inviterais la dernière personne sur le registre, à moins que quelqu'un se manifeste maintenant. Madame Nathacha Alexandroff, s'il vous plaît.

Mme NATHACHA ALEXANDROFF :

3430

Moi, j'aurais aimé revoir, s'il vous plaît, la fameuse ligne de poteaux. D'accord. Alors tout à l'heure, ma collègue parlait d'enfouissement mais on a un peu oublié la ligne. Quand vous partez du poteau 11, il n'y aurait pas moyen de mettre à partir de là, enfouir la ligne complètement à partir de cet endroit-là? Parce que là, vous avez quand même un peu d'espace autour? Je sais, c'est plus cher, mais on n'aurait plus de poteau, on n'aurait plus de problème.

3435

M. GORDON DEZELAK :

3440

Oui, mais c'est quatre fois plus cher. C'est énorme. Et non seulement ça, c'est que là, il faut passer sous les voies publiques. C'est extrêmement complexe en plus. Donc la façon qu'on fait nos projets, on utilise les infrastructures existantes, on les modifie seulement dans l'extrême besoin, lorsqu'il est vraiment nécessaire, lorsqu'il n'y a pas moyen de faire autrement. Je reviens toujours, c'est pour un aspect économique.

Mme NATHACHA ALEXANDROFF :

3445

3450

Moi, j'aurais bien voulu, quand on a changé les compteurs d'Hydro-Québec, qu'on continue à utiliser les infrastructures existantes. On a eu un gros problème au Québec, on dépense une fortune pour changer des compteurs qui sont encore bons et là, on nous refuse un changement qui pourrait coûter à peu près 10 M\$. Alors ça va être ma dernière intervention mais j'aimerais qu'on réalise que 10 M\$ par rapport au prix de tous les changements de compteurs d'Hydro-Québec au Québec, c'est vraiment pas cher. Et nos augmentations aussi, etc. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3455

Merci. Je vais maintenant déclarer le registre fermé. Il y a quelqu'un qui s'est inscrit juste à l'heure de tombée et c'est madame Kelso.

Mme MYRIAM KELSO :

3460 J'aurais bien envie de vous poser une seule question mais je vais y aller quand même avec deux. Alors les terrains offerts par Esso, c'est bien le terme que vous avez employé, le terrain est offert par la pétrolière? Est-ce que c'est gracieux? Est-ce que ça va être acheté? Est-ce que ça va être échangé contre une décontamination? J'aimerais avoir des précisions là-dessus.

M. GORDON DEZELAK :

3465 Je me permets d'apporter le commentaire : je n'ai pas émis le mot « offert », c'est une acquisition, on achète ce terrain-là à la juste valeur marchande. C'est une offre d'achat qu'on a conclue il y a déjà un an de ça, tout près. Donc ils sont responsables de la décontamination du site.

Mme MYRIAM KELSO :

3470 D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT :

3475 Au critère C?

M. GORDON DEZELAK :

3480 Au critère C qui est au critère industriel, pour l'utilisation d'un poste, oui.

LE PRÉSIDENT :

3485 D'accord, merci.

Mme MYRIAM KELSO :

3490 Deuxième question, dernière. Il y a monsieur tantôt qui a parlé des isolateurs antipollution parce qu'on est en milieu d'air salin, mais qu'est-ce qui arrive avec les fils? Parce que j'ai déjà vu ça, moi, en banlieue, les fils de téléphone, les gaines étaient affectées par le sel.

M. GORDON DEZELAK :

Alors si vous permettez, monsieur Olivier va répondre à la question.

3495 **M. OLIVIER BERGERON :**

Oui, si je peux me permettre pour répondre à la question. Nos conducteurs de fil électrique sont à nu. L'isolant, c'est l'air directement et puis le brouillard salin est pris en compte dans la conception pour ce qui est des hauteurs et des distances de dégagement. Je ne sais pas si ça répond à la question.

3500

Mme MYRIAM KELSO :

Pour le fil.

3505

M. OLIVIER BERGERON :

Oui, pour le fil.

3510

Mme MYRIAM KELSO :

O.K. Parce que je me demandais à quel point ça peut affecter le fil aussi. Voilà. Vous en avez terminé avec moi.

3515

LE PRÉSIDENT :

Donc maintenant que le registre est fermé, permettez-moi de refaire un court discours. À comparer du premier, il est plus court.

3520

Donc je déclare maintenant le registre fermé et ceci clôt officiellement les séances de la première partie de l'audience publique.

3525

La commission constate que des informations complémentaires sont attendues en réponse à des questions en suspens. La commission compte les recevoir au plus tard dans les prochaines 48 heures. Ces renseignements seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience qui aura lieu à compter du 17 juin prochain, ici même au Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique mais aux salles 118 et 120. C'est plus loin dans le corridor là-bas.

3530

Entre-temps, la commission poursuit ses travaux. Elle consent à recevoir jusqu'au 2 juin 2015 à 16 h les questions provenant tant de personnes qui n'ont pu assister aux séances que des participants actuellement présents.

3535 Il appartiendra à la commission d'apprécier l'intérêt que ces questions présentent pour ses travaux et de déterminer si les informations déjà fournies suffisent pour y répondre.

3540 Les questions et les réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement et rendus publics. Ils deviendront accessibles sur le site web du BAPE et dans les centres de consultation, qui sont situés aux bureaux du BAPE à Québec, à la Bibliothèque des Sciences juridiques de l'UQAM à Montréal et à la Bibliothèque Saint-Charles sise au 1050, rue Hibernia à Montréal. L'ensemble du dossier est également disponible sur le site web du BAPE et à ses centres de consultation.

3545 La deuxième partie de l'audience est exclusivement consacrée à la présentation des opinions et des positions des citoyens et des organismes sur le projet et sur ses répercussions.

Il existe trois façons d'exprimer votre opinion.

- Premièrement, en déposant un mémoire et en le présentant en séance publique;
- deuxièmement, en déposant un mémoire, sans le présenter en séance publique;
- 3550 - troisièmement, en exprimant verbalement votre opinion en séance publique sans déposer de mémoire.

3555 Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières au mémoire. Il peut être consulté encore une fois sur le site web du BAPE et il est également disponible à l'accueil.

3560 Lorsqu'un organisme souhaite présenter sa position, il est recommandé qu'il dépose un mémoire de façon à ce que sa position soit communiquée le plus fidèlement possible à la commission. Si le mémoire est présenté en séance publique, l'organisme doit désigner la personne autorisée à le représenter en indiquant la fonction qu'elle occupe.

3565 Afin de faciliter la planification de la deuxième partie de l'audience publique, nous vous demandons de transmettre un Avis d'intention au secrétariat de la commission d'enquête au plus tard le vendredi 5 juin 2015, si vous avez l'intention de faire une présentation ou de déposer un mémoire. Le formulaire pour transmettre votre Avis d'intention est disponible à l'accueil et sur le site web du BAPE.

3570 De plus, pour permettre à la commission de prendre connaissance de votre mémoire avant le début de la deuxième partie et de bien comprendre votre opinion, nous vous demandons de transmettre votre mémoire au secrétariat de la commission d'enquête au plus tard le vendredi 12 juin à midi.

3575 Prenez note que les mémoires sont rendus publics soit au moment de leur présentation verbale, soit à la fin de la deuxième partie de l'audience, s'ils ne sont pas présentés verbalement.

3580 En deuxième partie d'audience, la commission accorde à chacun quinze minutes pour faire sa présentation. À la suite d'une présentation, la commission pourra échanger avec le présentateur pour préciser et éclaircir certains points contenus dans le mémoire ou la présentation.

Si votre mémoire est particulièrement long, vous n'aurez probablement pas assez de quinze minutes pour en faire lecture. Nous vous suggérons alors de n'aborder que les points les plus importants à vos yeux au moment de votre présentation verbale.

3585 Par ailleurs, le BAPE a élaboré des règles de participation visant à encadrer la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont disponibles sur le site web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

3590 Prenez également note qu'en deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle est bien différente. Ainsi, seule la table des participants ici devant et celle de la commission ici demeurent en place. Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents sont les bienvenus. Toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la commission.

3595 En terminant, je remercie le porte-parole du promoteur, monsieur Gordon Dezelak et son équipe, de même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

3600 Merci aux participants d'avoir questionné le projet, ce qui nous a permis d'en approfondir différentes facettes.

3605 Enfin, je remercie les gens à la technique, messieurs Michel Filteau, Jean Métivier et Pierre Dufour, la sténotypiste, madame Louise Philibert, de même que l'équipe de la commission d'enquête, messieurs Jean-François Bergeron et Jonathan Perreault, analystes, madame Rita Leblanc, coordonnatrice ainsi que madame Julie Olivier, conseillère en communication. Et bien entendu, je remercie mon collègue, monsieur le commissaire Dériger.

3610 Merci encore de votre participation à cette première partie de l'audience publique et au plaisir de vous revoir le 17 juin prochain.

Bonne fin de soirée!

3615

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 JUIN 2015, 19 H

3620

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

3625

Et, j'ai signé :

LOUISE PHILIBERT, s.o.

3630